



Source photos : Collectivité eau du bassin rennais

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

Bilan actions / pressions / qualité

Évaluation des résultats des actions pour la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur 5 territoires du bassin Loire- Bretagne

Mai 2022

1	OBJET DE L'ÉTUDE & MÉTHODOLOGIE	2
#	Objet de l'étude.....	2
#	Méthodologie.....	3
2	CONTEXTE	4
#	Caractéristiques.....	4
#	Territoire.....	4
#	Enjeux.....	6
#	Historique des démarches.....	8
#	Gouvernance.....	9
#	Moyens et compétences d'animation mobilisés.....	10
3	QUALITÉ ET ÉTAT DES MASSES D'EAU ET EVOLUTIONS	11
#	Etat des masses d'eau superficielle.....	11
#	Etat des masses d'eau souterraine.....	13
#	Evolution de la qualité physico-chimique des eaux de surface.....	14
#	Evolution de la qualité chimique des eaux des Drains.....	16
#	Evolution de la qualité biologique des eaux de surface.....	19
4	PRESSIONS EXISTANTES SUR LE PÉRIMÈTRE ET EVOLUTIONS	20
#	Pressions à l'origine des risques de non atteinte des objectifs environnementaux.....	20
#	Pollutions diffuses et leurs évolutions.....	21
#	Rejets ponctuels et leurs évolutions.....	27
#	Pressions sur l'hydromorphologie et la continuité écologique et leur évolution.....	28
#	Bocage et limitation des transferts.....	30
5	TRAVAUX ET ACTIONS MENÉES SUR LE PÉRIMÈTRE	31
#	Les objectifs visés dans les CT.....	31
#	Priorités géographiques.....	32
#	Bilan des actions menées.....	33
#	Détail des opérations aidées sur le territoire.....	37
6	ANALYSE CROISÉE	40
#	Introduction.....	40
#	Analyse croisée.....	41
#	Conclusion.....	43

1 OBJET DE L'ÉTUDE & MÉTHODOLOGIE

Objet de l'étude

L'objet de cette étude est d'évaluer, sur 10 territoires du bassin Loire-Bretagne, le résultat des actions pour la préservation et la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, et leur impact sur les pressions qui s'exercent sur le milieu et in fine sur la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Il s'agit aussi d'interroger leur efficacité, pour en tirer des enseignements utiles pour le bassin et le programme d'intervention.

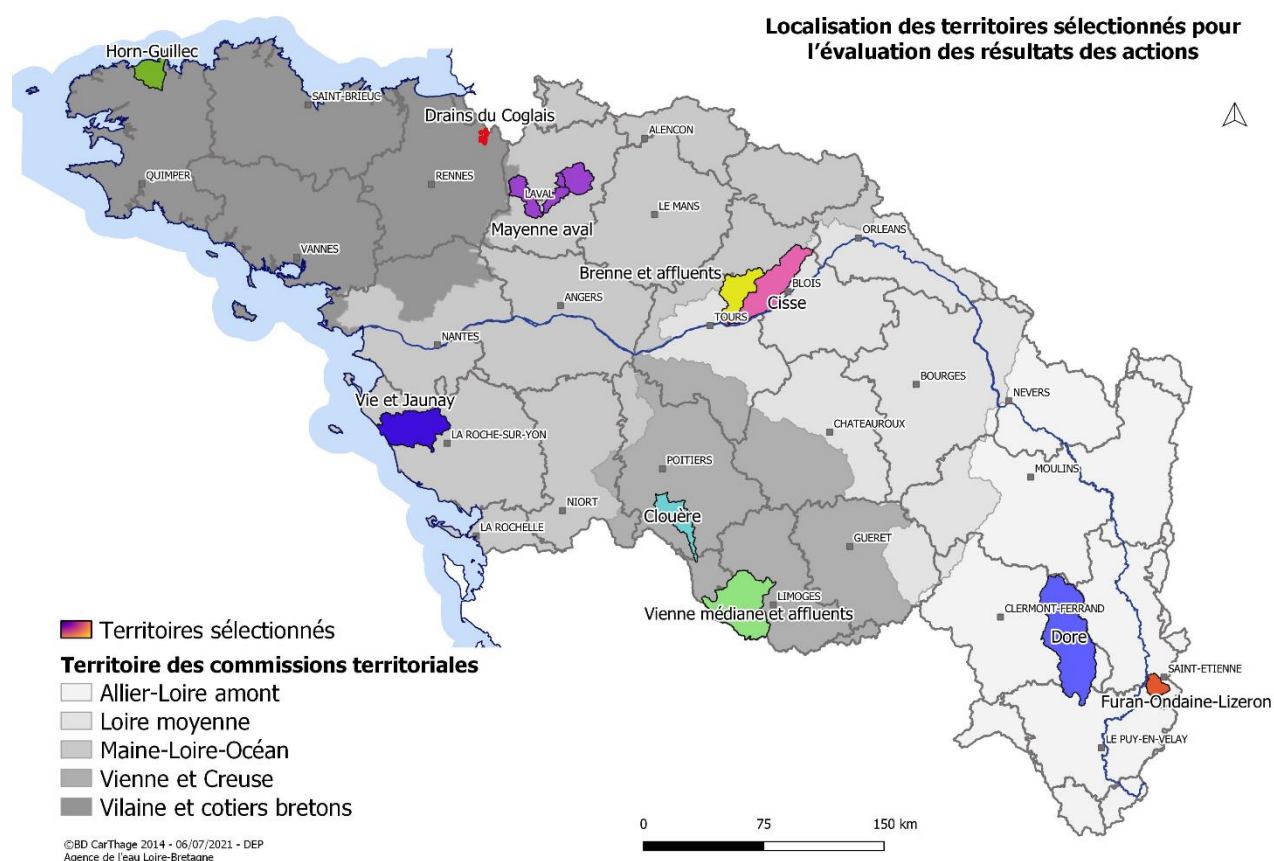


Figure 1 – Localisation des territoires d'étude (source : AELB)

Dans un premier temps, il s'agit d'étudier les 5 territoires suivants :

- + **Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)**
- + Dore (Puy de Dôme)
- + Cisse (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher)
- + Clouère (Vienne)
- + Vie et Jaunay (Vendée)

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

Méthodologie

L'étude se compose de 3 principales étapes :

- + Recenser les démarches et actions réalisées en faveur de l'eau et des milieux.
- + Caractériser les évolutions des pressions sur l'eau et les milieux aquatiques, et les évolutions de la qualité des eaux.
- + Analyser l'efficacité environnementale de ces actions, leur cohérence interne et externe, ainsi que la gouvernance des démarches entreprises, et formuler des recommandations sur la base de ces constats.

Cette fiche regroupe les deux premières étapes de l'étude. Elle concerne le territoire suivant : **les Drains du Coglais**.

Principe général de la collecte des données :

- + Données centralisées par l'Agence de l'eau (actions financées dans le cadre de ses programmes d'intervention, données d'état des lieux des SDAGE...).
- + Données complémentaires : délégations régionales de l'agence de l'eau, structures pilotes des contrats territoriaux, acteurs ou partenaires locaux.

Personnes contactées	Structure	Fonction
Patrick LUNEAU	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Chargé d'interventions spécialisé
Magalie GRAND	Collectivité Eau du bassin Rennais (CEBR)	Responsable Pôle Protection des Ressources en eau, Animatrice CT Drains du Coglais
SPANC	Communauté de Communes Couesnon Marches de Bretagne	-
Clément ROGER	DDTM 35	Inspecteur de l'environnement Service Eau et Biodiversité Pôle Pollutions Diffuses Agricoles
Nicolas SOURDIN	Syndicat Loisançe Minette	Technicien rivière

2 CONTEXTE

Caractéristiques

Contrat territorial	Commission territoriale	SAGE concerné	Surface de la zone d'étude (km ²)	Nombre de masses d'eau superficielle	Captages prioritaires (nombre et surfaces d'AAC)	Population
Drains du coglais	Vilaine et côtiers bretons	SAGE Couesnon	36 km ²	2 (BV Loissance BV Minette)	1 captage constitué de 13 drains AAC = 3 000 ha	2 201 hab. ¹ (+4,3% depuis 2013)

Territoire

Les Drains du Coglais sont situés à l'Ouest de Fougères, à 40 km de Rennes. Les communes principalement concernées par l'aire d'alimentation de captage sont : Le Châtellier et St-Germain-en-Coglès. Les communes de Romagné, Maen Roch (St Etienne en Coglès) et St Sauveur des Landes ont une partie de leur territoire sur cette aire d'alimentation de captage.

Le territoire des Drains du Coglais est situé en amont du bassin versant de la Loissance et de la Minette. Ce territoire est intégré dans le périmètre du SAGE Couesnon.

Le bassin versant des Drains s'étend sur une superficie de 3 600 ha, dont 98% sont des territoires agricoles et 2% des forêts et milieux naturels (source : Corine Land Cover 2018). La SAU déclarée à la PAC totalise quant à elle 3 100 ha (source : RPG 2020, cela comprend les parcelles incluses dans le bassin versant et aussi les parcelles en périphérie mais dont un morceau fait partie du bassin versant). Sur le périmètre du bassin versant, 2 169 ha correspondent à la surface couverte par les périmètres de protection de captage définis par l'arrêté préfectoral du 25 octobre 1994.

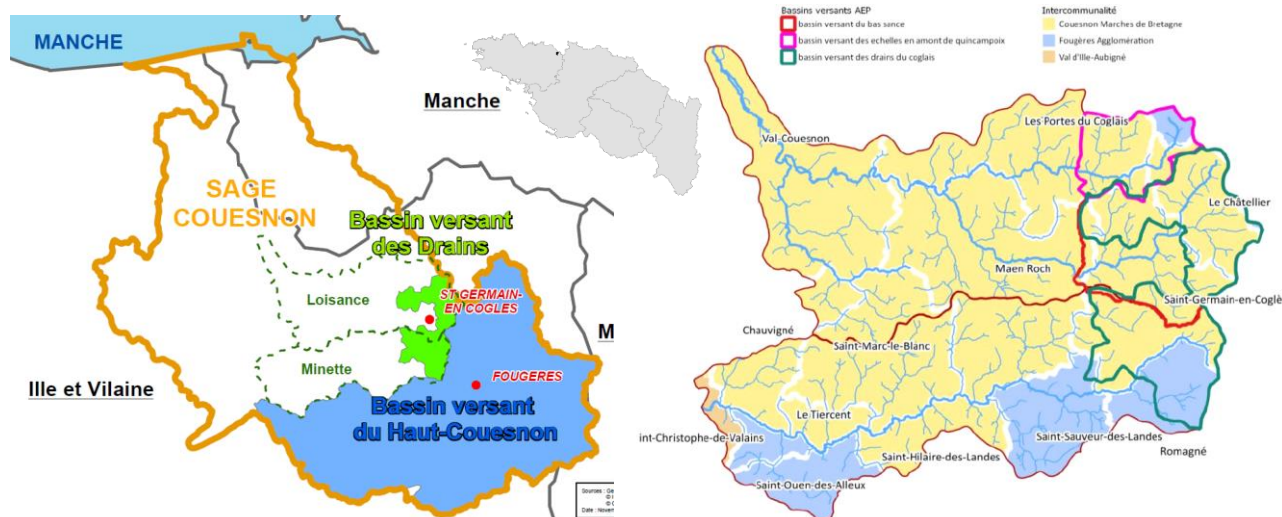


Figure 2 – Situation de la zone d'étude et périmètres connectés (source : CT Drains du Coglais 2017-2021, Bilan 2018, CEBR)

¹ Calcul à partir des chiffres INSEE 2019 par commune, au prorata de la surface communale incluse dans le périmètre du contrat

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

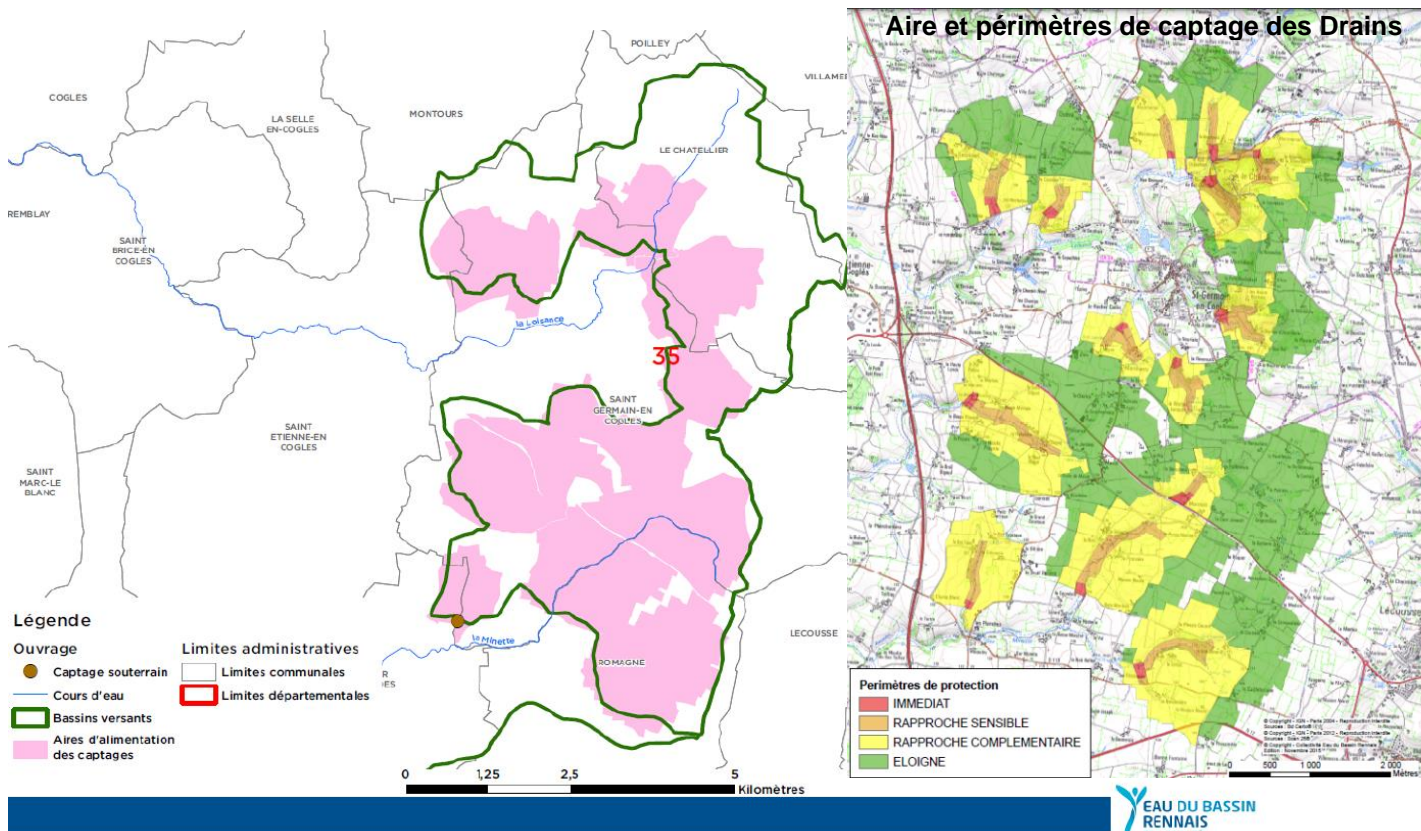


Figure 3 – Situation de l’AAC des Drains du Coglais (source : CT Drains du Coglais 2022-2027, Stratégie territoriale et feuille de route, CEBR)

L’activité principale sur le secteur du Coglais est l’agriculture, notamment en production laitière, qui reste très familiale. Cela influe sur le paysage, composé de parcelles de pâtures et de bocage. Les exploitations sont principalement en système bovin lait (2/3 des exploitations) pour un quota laitier moyen de 530 000 L et une SAU moyenne de 81 ha. Le territoire possède 45 sièges d’exploitation sur le périmètre de protection mais plus de 100 exploitants possèdent au moins 1 ha sur la zone et sont donc concernés par les actions. La SAU totale est de 3 100 ha (RPG 2020).

Sur ces 3 100 ha de SAU, la moitié (48%) concerne les prairies et fourrages, 37% du maïs, 14% des céréales. A noter la faible présence du colza en 2020, ainsi que 5 parcelles en verger (<1%) et quelques parcelles non exploitées ou en bande tampon (Autres < 1%).

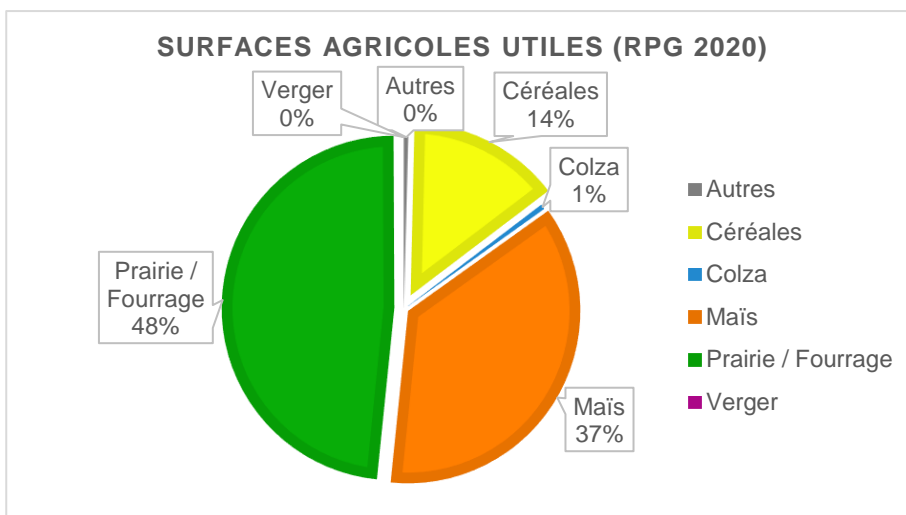


Figure 4 – Surfaces agricoles du territoire (source : RPG 2020)

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

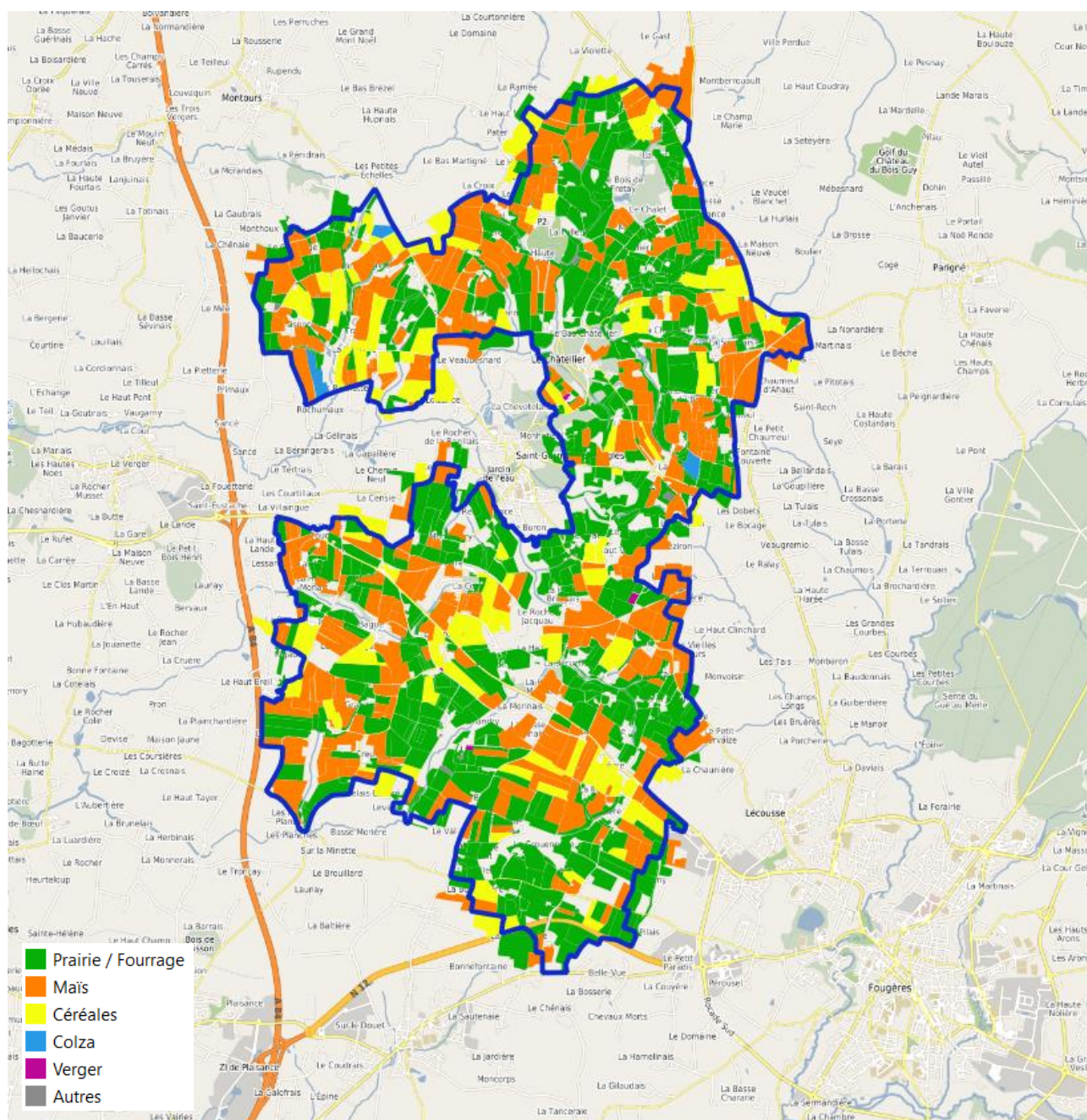


Figure 5 – Carte des surfaces agricoles du territoire (source : RPG 2020)

Enjeu

+ Alimentation en Eau Potable : une ressource stratégique

Les Drains du Coglais sont une **ressource stratégique** pour la **Collectivité Eau du Bassin Rennais** et pour le **département d'Ille-et-Vilaine**. C'est la plus importante ressource en eau souterraine du département, l'eau étant captée par drainage de la nappe, qui est située dans l'arène granitique. Les Drains du Coglais peuvent produire jusqu'à **15 000 m³/j** et couvrent **15% des besoins en eau du Bassin Rennais** (6% du département d'Ille-et-Vilaine). Par ailleurs cette ressource est assez stable dans l'année, elle est moins tributaire des sécheresses que d'autres ressources. Les drains du coglais constituent la plus ancienne ressource en eau potable de la ville de Rennes : inauguration en 1882. Cela explique pourquoi des actions ont été menées historiquement sur ce territoire avec les agriculteurs. Sur ce territoire, la mobilisation des agriculteurs est forte pour ces raisons.

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

Le captage est constitué de 13 drains d'une longueur totale de 11 km, situés sur 5 communes. Un seul bourg est intégré dans le périmètre du bassin versant : la commune de Le Châtelier.

Chaque drain constitue un sous-bassin versant (DR1, DR2, ...), auxquels chaque agriculteur se sent attaché.

Ces drains sont souterrains (6 à 10 mètres de profondeur), maçonnés en granit. Ils suivent en parallèle les cours d'eau.

En termes de transferts de polluants et de temps hydrologiques : le temps de réponse de la nappe est d'environ une dizaine d'années.

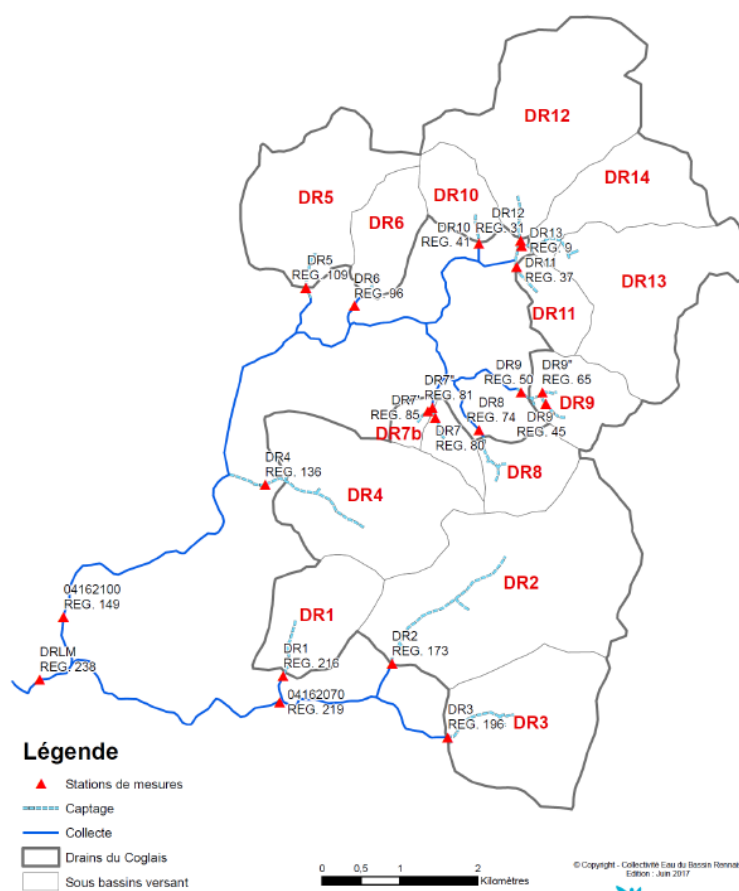


Figure 6 – Carte des drains du coglais (CEBR)

+ Qualité de l'eau : problématique nitrate historique

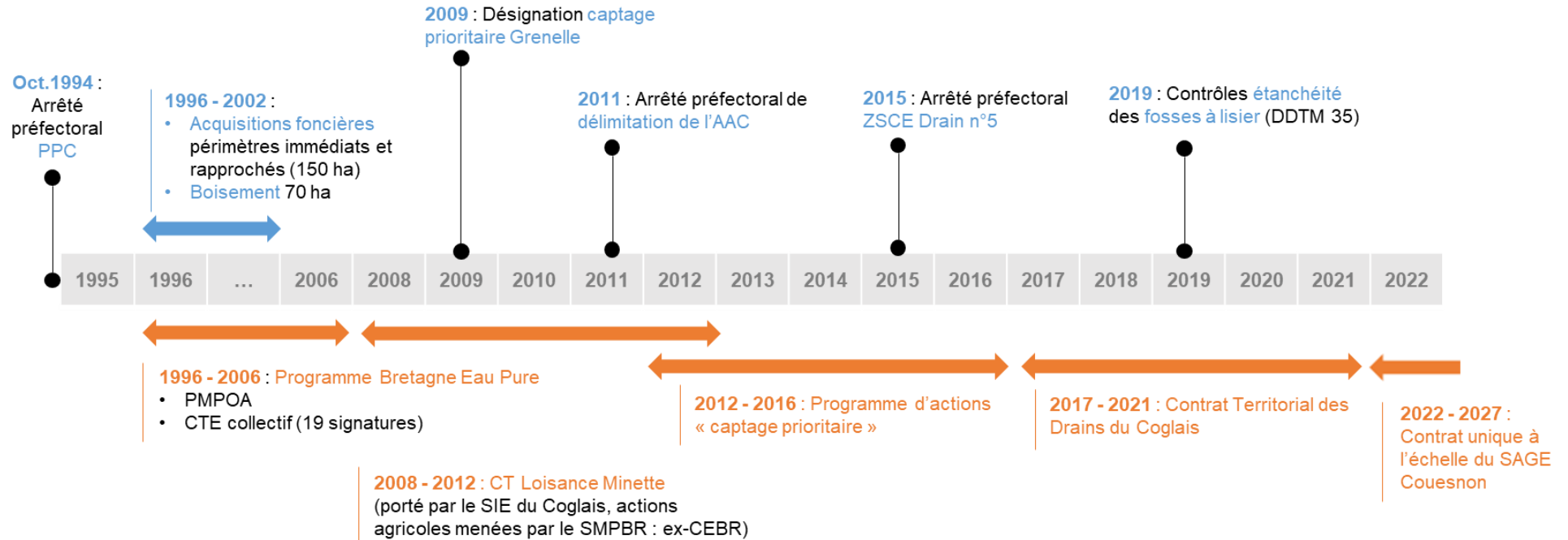
Bien qu'étant une ressource en eau souterraine, c'est toutefois une ressource relativement peu protégée : les drains sont peu profonds et les fonds de vallée sont en conséquence marqués par une quasi-absence de zones tampons protectrices (zones humides en particulier). Les eaux de mélange présentent régulièrement des concentrations en nitrate supérieures à 50 mg/L et certains drains fournissent une eau toujours supérieure à cette valeur.

La progression des teneurs en nitrate, particulièrement préoccupante entre 1982 et 1995, s'est réalisée à un rythme moyen de 3 mg/L et par an, pour dépasser en 1993 la valeur de 50 mg/L. Depuis l'année 2000, une amélioration s'est fait sentir, suivie d'une stabilisation autour de 50 mg/L sur les trois dernières années. L'année 2016 a vu les concentrations en nitrates stagner voire diminuer sur une partie des Drains, dont les plus productifs, ainsi que dans le mélange.

Un enjeu « pesticides » est récemment apparu, puisque les premières détections de métabolites ont eu lieu en 2018.

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

Historique des démarches



Gouvernance

Le contrat de bassin versant des drains du Coglais est porté par la **Collectivité Eau du Bassin Rennais** en cohérence avec le SAGE Couesnon, et en l'attente d'une intégration à un **contrat unique** à l'échelle du SAGE Couesnon au **1^{er} janvier 2023**. La Collectivité Eau du Bassin Rennais y garde la maîtrise d'ouvrage des actions agricoles avec une mise en œuvre des actions individuelles par les structures agricoles du territoire par l'intermédiaire d'un marché public multi-attributaire.

À noter que le **volet « milieux aquatiques »** est porté par ailleurs par le **Syndicat Loisanse Minette** et le **volet « bocage » par Couesnon Marches de Bretagne** (St Germain en Coglès, Le Châtellier, Maen Roch) et Fougères Agglomération (Romagné).

L'association des agriculteurs des Drains joue un **rôle central** dans l'orientation des actions et la mobilisation.

Le **Syndicat du Bassin du Couesnon**, en sa qualité de structure porteuse du SAGE Couesnon, pilote et anime les projets transversaux relevant de ses missions de coordination du SAGE (ex : PAEC...). Il facilite les échanges thématiques avec les porteurs des autres contrats de bassin versant sur le bassin versant du Couesnon. Il fait le lien avec les objectifs du SAGE.

Le **syndicat de production Eau du Pays de Fougères** est partenaire du contrat en sa qualité de propriétaire de la prise d'eau en aval des Drains, sur le Bas Sancé. Les rôles de chacun sont déterminés de façon à ce que les agriculteurs ne reçoivent conseils et informations que d'une seule structure. Ainsi les exploitants dont le siège est situé sur les drains ou dont la majorité des terres est située sur les Drains sont accompagnés par la **Collectivité Eau du Bassin Rennais** (CEBR).

Le comité de pilotage du contrat territorial des Drains du Coglais est composé :

- + **des partenaires financiers du contrat** : Conseil régional de Bretagne, Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, Agence de l'eau Loire-Bretagne, SMG 35.
- + **des partenaires agricoles** : Association des agriculteurs des drains, Chambre d'agriculture 35, SAFER de Bretagne, FDCETA, AGROBIO35, ADAGE, EYLIPS
- + **des partenaires territoriaux** : SMPBC (Eau du Pays de Fougères), Syndicat du bassin du Couesnon, Syndicat Loisanse Minette, Mairie de Maen Roch, Mairie de Romagné, Mairie de Saint-Sauveur-des-Landes, Mairie de Saint-Germain-en-Coglès, Mairie de Le Châtellier, CDC Couesnon Marches de Bretagne
- + **d'autres acteurs** : de la DDTM 35, de la Société Publique Locale Eau du Bassin Rennais, de l'association Etudes et Chantier, de la Fédération de Pêche

La gouvernance est en cours de réflexion à l'échelle d'un futur contrat unique à échéance 2022. Elle prendra en compte tous les acteurs du territoire Couesnon, avec une comitologie associée. Les volets milieux aquatiques et bocage compléteront la transversalité au sein du contrat unique.

En 2021, la CEBR ne peut présager seule du détail de cette gouvernance. Aussi en année de transition 2022, il est prévu une gouvernance basée sur l'expérience antérieure résumée :

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

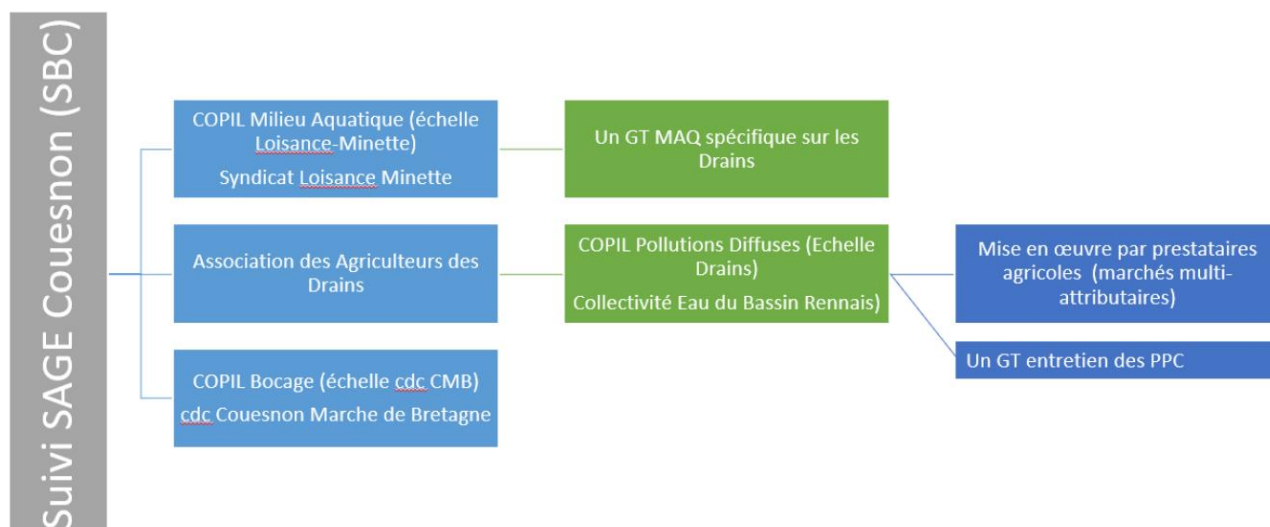


Figure 7 – Schéma de la gouvernance en année de transition 2022

Moyens et compétences d'animation mobilisés

La Collectivité Eau du Bassin Rennais prévoit **0,4 ETP** d'animation en régie sur ce nouveau contrat, soit 80 jours. Il s'agit :

- + de coordonner et animer le contrat : programmation, suivi des marchés, facturations, organisation des groupes de travail, animation des actions du programme... (ingénieure) : **0,3 ETP**,
- + de mettre en œuvre et gérer les données SIG du contrat (technicien) : **0,05 ETP**,
- + d'assurer le suivi de la qualité de l'eau (technicien) : **0,05 ETP**.

3 QUALITÉ ET ÉTAT DES MASSES D'EAU ET EVOLUTIONS

Etat des masses d'eau superficielle

Les drains du Coglais font partis de deux bassins versants : Minette et Loissance, qui ont une surface plus large que l'AAC étudiée. L'état des masses d'eau superficielle au sens de la DCE se fait donc à l'échelle de ces deux bassins versants. Un zoom sur l'AAC des drains du Coglais vient compléter cette approche.

Masses d'eau		Etat chimique		Etat chimique sans ubiquiste
FRGR0018	Minette	EDL 2013	<i>inconnu</i>	
		EDL 2019	3	<i>non évalué</i>
		RNAOE	<i>inconnu</i>	non
FRGR0020	Loissance	EDL 2013	2	
		EDL 2019	3	2
		RNAOE	<i>inconnu</i>	non

L'état chimique des masses d'eau est dégradé puisque les deux bassins versants (Minette et Loissance) sont classés en mauvais état chimique. La situation semble se dégrader de 2013 à 2019 puisque la Loissance était alors en bon état. Le paramètre déclassant pour les deux masses d'eau est le Benzo(a)pyrène (hydrocarbure aromatique polycyclique).

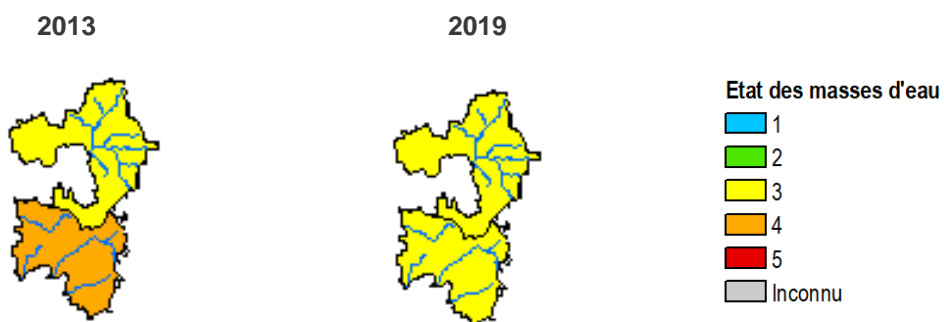
Masses d'eau		Etat écologique	Niveau de confiance	Etat biologique	Paramètres déclassants	Etat physico-chimique	Paramètres déclassants	
FRGR0018	Minette	EDL 2013	4	élevé	4	IPR	3	<i>bilan de l'oxygène, nutriments</i>
		EDL 2019	3	élevé	3	IBD	3	<i>bilan de l'oxygène : COD</i>
		RNAOE	oui					
FRGR0020	Loissance	EDL 2013	3	élevé	3	IBD	3	<i>bilan de l'oxygène, nutriments</i>
		EDL 2019	3	élevé	3	IBD	3	<i>Nutriments : P total</i>
		RNAOE	oui					

L'état écologique des masses d'eau de surface, globalement dégradé, montre une problématique de bilan en oxygène (paramètre déclassant Minette : Carbone Organique Dissous) et de nutriments (paramètre déclassant Loissance : Phosphore Total) dans les cours d'eau, ainsi qu'une problématique biologique sur les diatomées (paramètre déclassant Loissance et Minette : IBD).

L'état des lieux du SDAGE des masses d'eau de 2019 s'avère relativement stable en comparaison de celui de 2013, mis à part l'amélioration que l'on peut noter pour la Minette (passage d'un état médiocre à moyen : amélioration de l'IPR et des nutriments).

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

Etat **écologique** des masses d'eau superficielles :



Etat **biologique** des masses d'eau superficielles :



Etat **physico-chimique** des masses d'eau superficielles :



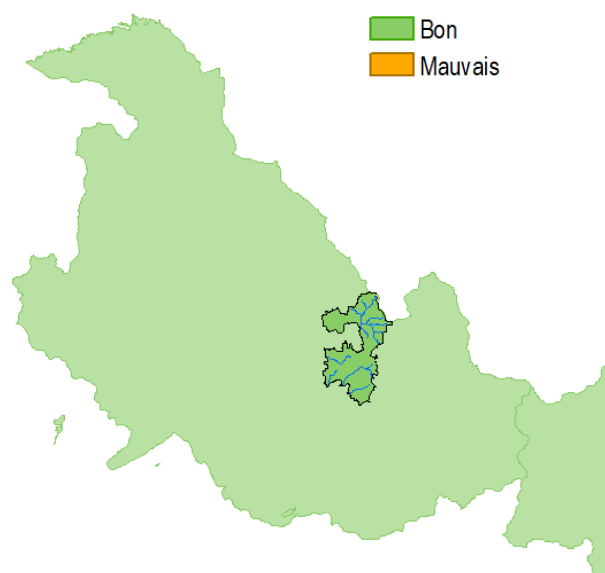
Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

Etat des masses d'eau souterraine

Masses d'eau			Etat chimique Nitrates	Etat chimique Pesticides	Tendance significative et durable à la hausse	Indice de confiance	Etat quantitatif
FRGG016	Bassin versant du Couesnon	EDL 2013	3	2			2
		EDL 2019	2	2	-	Confiance	2
		RNAOE	risque	respect			respect

Etat chimique et quantitatif des masses d'eaux souterraines :

2019

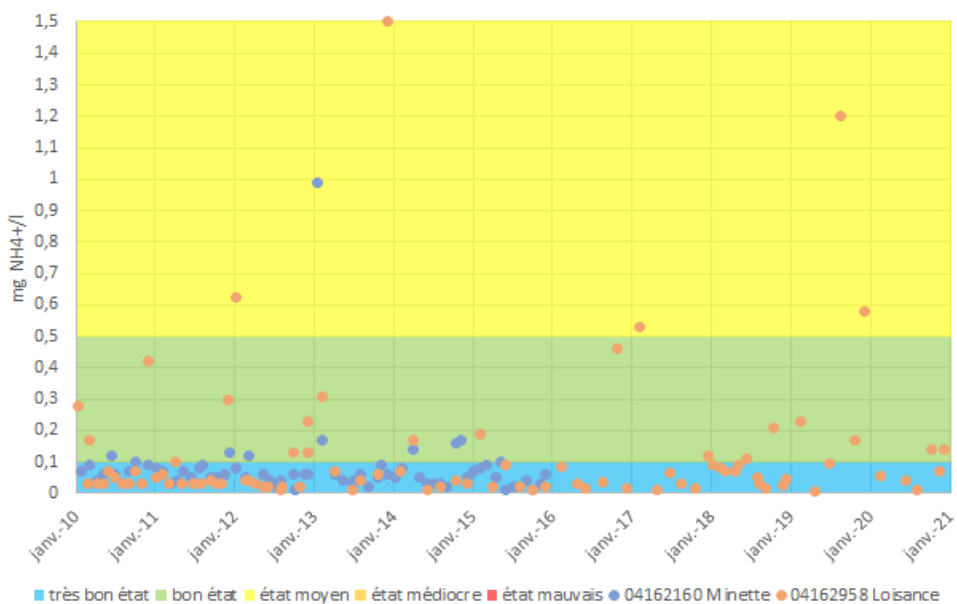
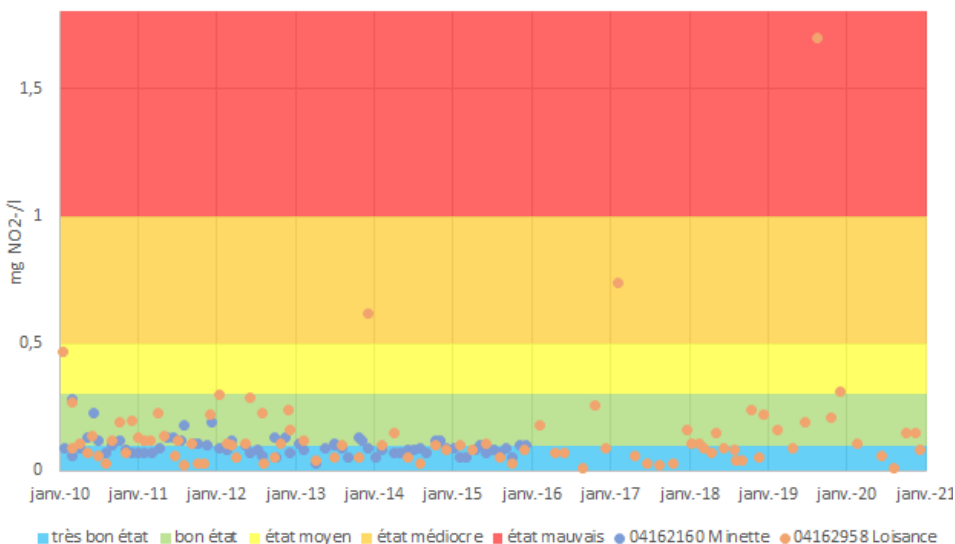
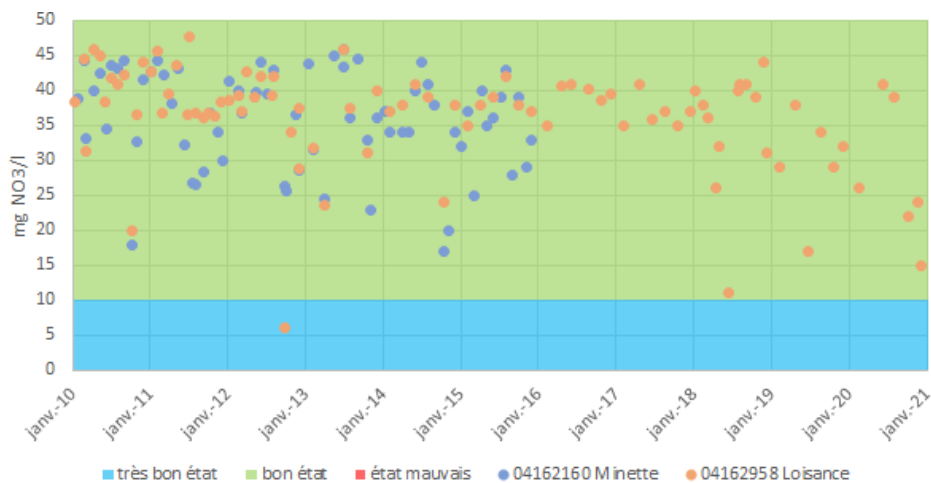


Les **masses d'eau souterraines** connaissent un **bon état chimique et quantitatif** en 2019, en amélioration depuis 2013. Cependant, cela est valable pour la masse d'eau du bassin du Couesnon ; le zoom sur les drains du Coglais montre que l'état chimique est dégradé sur le paramètre nitrate (cf. détails partie suivante) et que depuis 2018 des métabolites de pesticides ont été détectés.

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

Evolution de la qualité physico-chimique des eaux de surface

PARAMÈTRES AZOTÉS



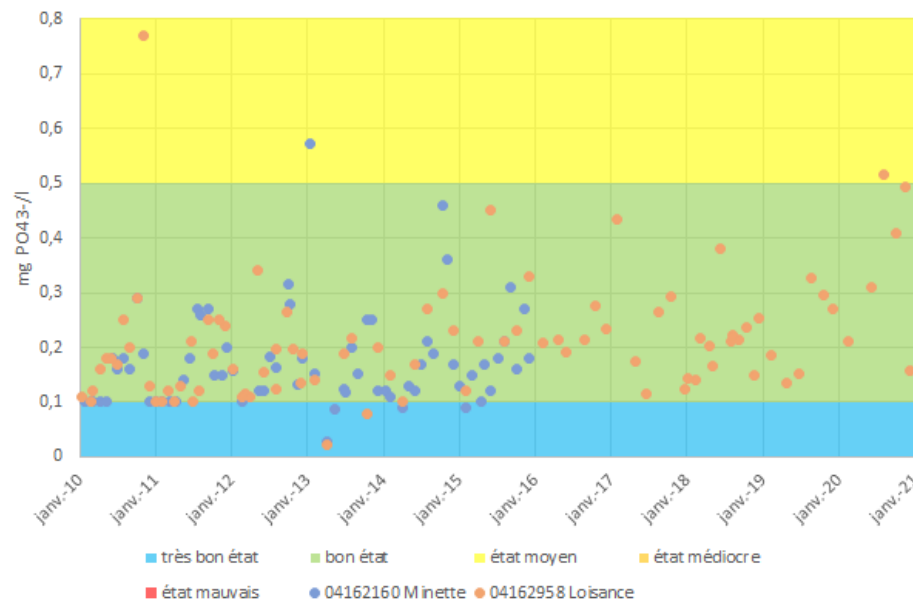
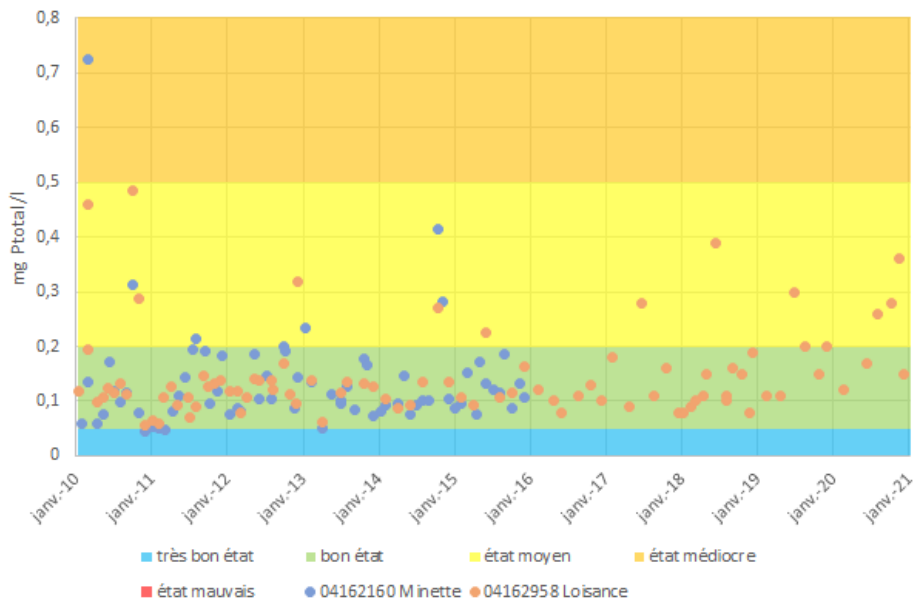
Globalement un bon état sur l'ensemble des paramètres azotés

Une tendance à la baisse des teneurs en nitrates sur les 10 dernières années

Des pointes de concentrations ponctuelles en ammonium et en nitrites témoignant de pollutions ponctuelles

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

PARAMÈTRES PHOSPHORÉS



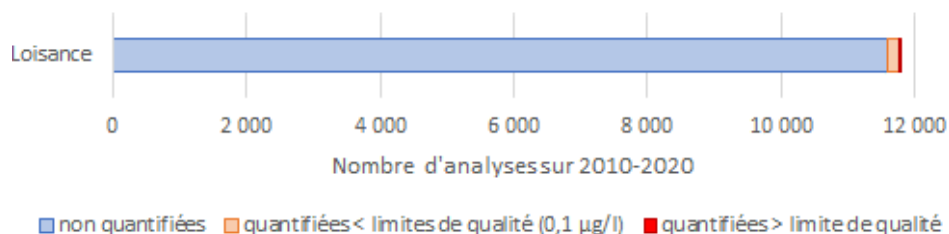
L'absence de suivi des paramètres phosphorés depuis 2016 sur la Minette

Un bon état sur le phosphore total : des pointes de concentrations observées fréquemment en période estivale sur la Loisançe

Un état globalement bon sur les orthophosphates mais des pics de concentrations en période d'été

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

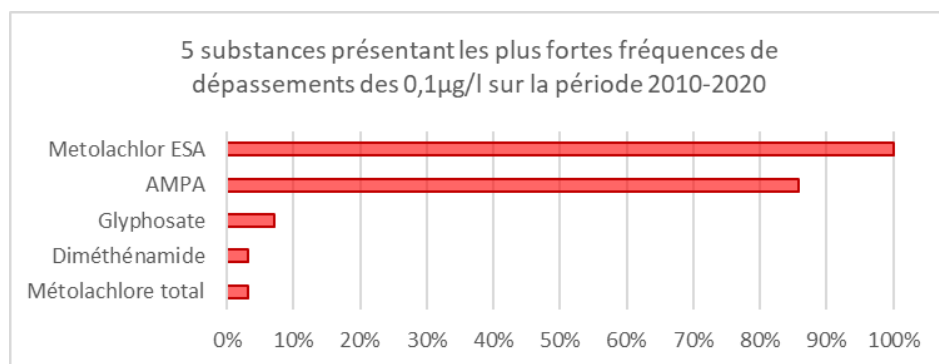
PESTICIDES



Absence de suivi sur la Minette sur la période 2010-2020

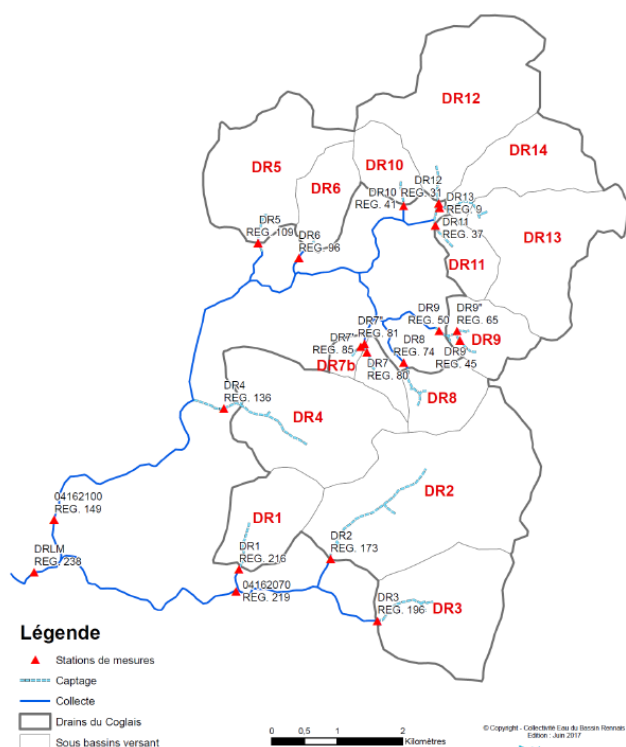
Seules 2% des analyses sont supérieures au seuil de quantification

Les dépassements des normes « eaux distribuées » concernent principalement les molécules suivantes :
ESA métolachlore (métabolite du S-Métolachlore : désherbant maïs) et AMPA (métabolite du glyphosate : désherbant non sélectif)



Evolution de la qualité chimique des eaux des Drains

SUIVI QUALITÉ DES EAUX DES DRAINS



Des **stations de mesures** spécifiques existent sur chacun des drains et également à l'exutoire.

Un suivi régulier de la qualité des eaux des drains est effectué.

Un **suivi mensuel de la qualité nitrate** des Drains est réalisé depuis de nombreuses années, il comprend :

- + Le suivi mensuel de chaque drain,
- + Le suivi mensuel de chaque cours d'eau correspondant à chaque drain,
- + 2 campagnes annuelles, en période de hautes eaux (février) et en période de basses eaux (septembre) d'échantillonnage de tous les regards et de tous les cours d'eau et petits affluents.

Un **suivi mensuel des pesticides** est réalisé par le gestionnaire de la prise d'eau (SPL Eau du Bassin Rennais). Selon les besoins, une campagne plus approfondie peut être réalisée annuellement.

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

NITRATES

La progression des **teneurs en nitrate**, particulièrement préoccupante entre 1982 et 1995, s'est réalisée à un rythme moyen de 3 mg/L et par an, pour dépasser en 1993 la valeur de 50 mg/L. Depuis l'année 2000, une amélioration s'est fait sentir suivie d'une stabilisation autour de 50 mg/L sur les dernières années. L'année 2016 a vu les concentrations en nitrates stagner voire diminuer sur une partie des Drains, dont les plus productifs, ainsi que dans le mélange.

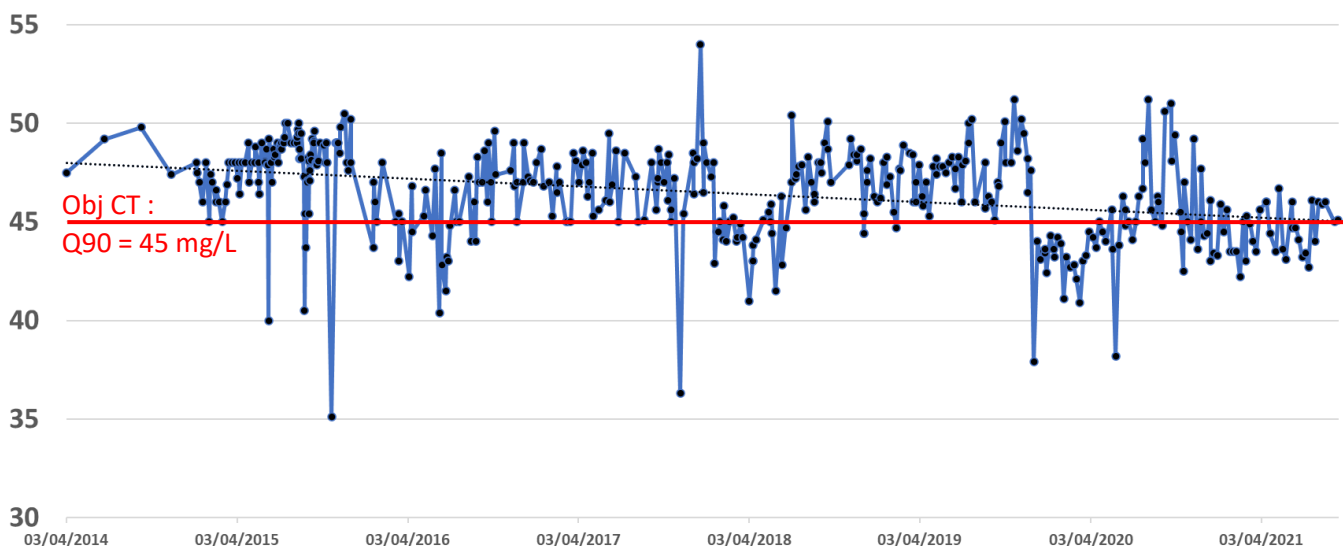
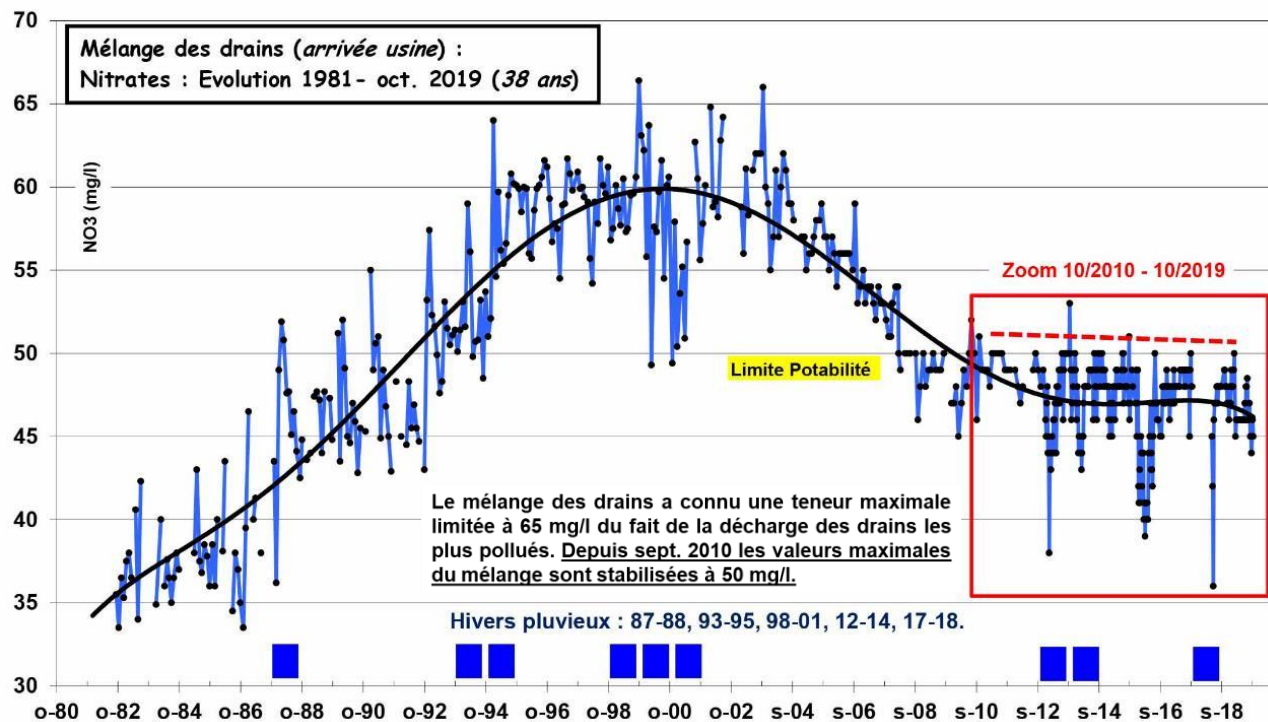


Figure 8 – Evolution des nitrates dans les drains arrivée usine 2014-2021 (source : CEBR)

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

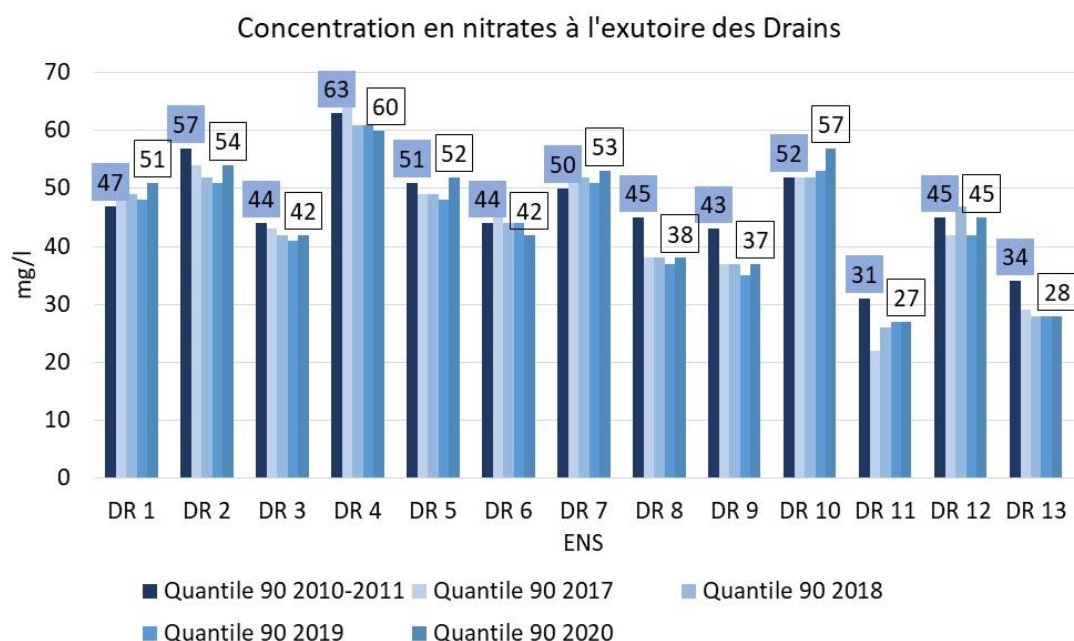


Figure 9 – Evolution de la concentration en nitrates sur chaque drain 2010-2020 (source : CEBR, 2020)

Globalement le mélange des drains a une qualité qui s'améliore légèrement ces dernières années sur le paramètre nitrates mais on constate **une disparité selon les drains** :

- + Drains où la concentration **diminue** : DR2, DR3, DR4, DR5 (sauf 2020), DR6, DR8, DR9, DR13
- + Drains où la concentration **augmente** : DR1, DR7, DR10, DR11, DR12

PESTICIDES

Les molécules retrouvées dans les drains sur 2020 et 2021 sont les suivants :

	Dégradation de	Utilisé sur	Interdit depuis	Maxi 2020-21
2-Aminosulfonyl-N,N-diméthyl nicotinamide	Nicosulfuron	Maïs	Autorisé	0,04 µg/l
Alachlor ESA	Alachlore	Maïs	2008	0,35 µg/l
Diméthénamid ESA	Diméthénamid-p	Maïs, Colza	Autorisé	0,075 µg/l
Métazachlore ESA	Métazachlore	Colza	Autorisé	0,04 µg/l
Metolachlor ESA	Métolachlore (et S-métolachlore)	Maïs	2003	0,15 µg/l
Acetochlore ESA	Acétochlore	Maïs	2013	0,03 µg/l

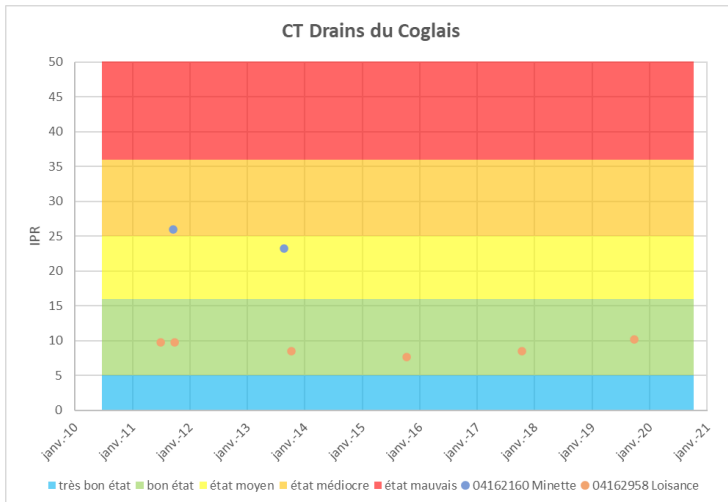
Il s'agit majoritairement **d'herbicides maïs** (nicosulfuron, alachlore, Diméthénamid-P, S-Metolachlore, Acetochlore) et **d'herbicides colza** (Diméthénamid-P, Métazachlore). Certaines de ces molécules sont retirées du marché, c'est le cas de : l'alachlore, le s-metolachlore et l'acetochlore (désherbants maïs).

Cet enjeu « pesticides » a été récemment identifié, puisque les **premières détections de métabolites ont eu lieu en 2018**.

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

Evolution de la qualité biologique des eaux de surface

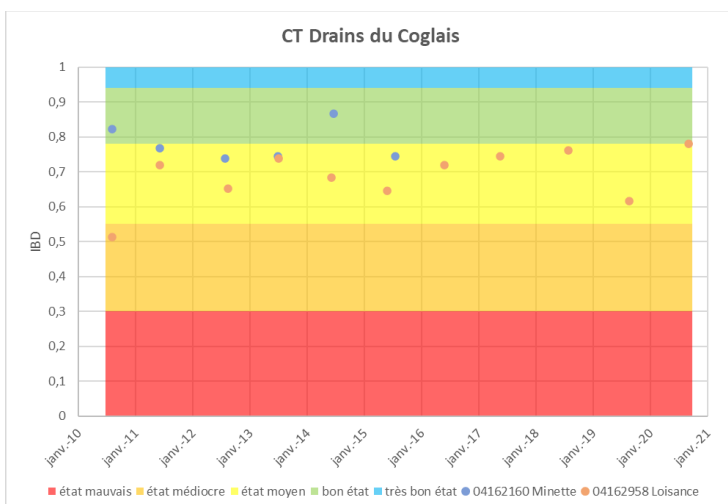
Zoom sur les paramètres biologiques déclassants



IPR (indice poisson rivière)

La Minette présente des IPR en état moyen à médiocre.

La Loissance présente des IPR en bon état.



IBD (Indice Biologique Diatomée)

La Minette présente des IBD en état bon à moyen.

La Loissance présente des IBD en état moyen à médiocre.

4 PRESSIONS EXISTANTES SUR LE PÉRIMÈTRE ET EVOLUTIONS

Pressions à l'origine des risques de non atteinte des objectifs environnementaux

Les tableaux ci-dessous présentent la caractérisation des pressions causant un **risque de non atteinte des objectifs environnementaux (RNAOE)**. Cette caractérisation est issue de **l'état des lieux 2019** du bassin Loire-Bretagne qui permet d'avoir une vision globale de la situation du bassin. Il permet d'orienter la politique de l'eau des territoires et de déterminer les objectifs environnementaux inscrits dans le SDAGE.

La réalisation de l'état des lieux est un exercice cadré par l'application de **méthodes nationales** permettant de déterminer l'état des masses d'eau, la plupart des pressions et les risques qui en découlent. Chaque pression a une méthode de calcul propre.

Caractérisation 2019 des pressions cause de risque de non atteinte des objectifs environnementaux

Masses d'eau superficielle		Macropolluants ponctuels	Phosphore diffus	Nitrates diffus	Pesticides	Micropolluants	Morphologie	Obstacles à l'écoulement	Hydrologie
FRGR0018	Minette	Respect	Respect	Respect	Risque	Respect	Respect	Risque	Risque
FRGR0020	Loisance	Risque	Respect	Respect	Risque	Risque	Respect	Risque	Respect

Caractérisation 2019 des pressions cause de risque de non atteinte des objectifs environnementaux

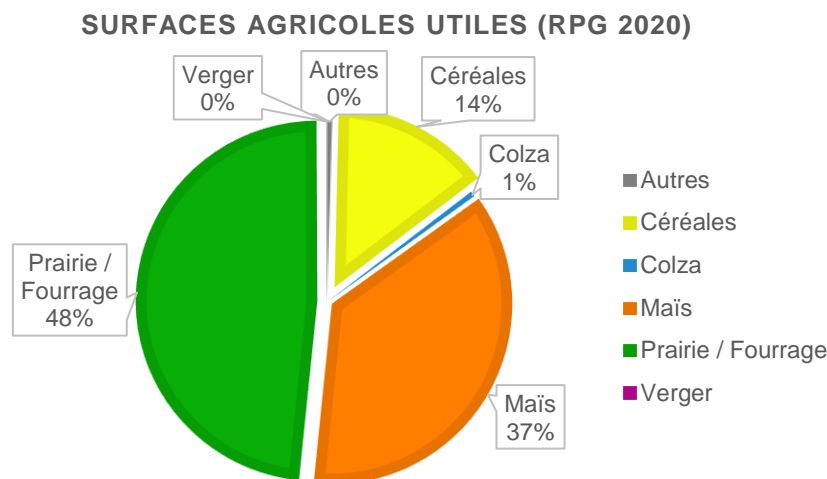
Masses d'eau souterraine		Nitrates	Pesticides
FRGG016	Bassin versant du Couesnon	risque	respect

Les pressions de nitrates ne ressortent pas sur les masses d'eau de surface de la Loisance et de la Minette auxquelles les drains du Coglais appartiennent. En revanche le bassin du Couesnon (masse d'eau souterraine) est bien concerné par un risque nitrates. A noter l'apparition de métabolites de pesticides préoccupantes sur les drains du coglais qui font de la pression pesticides un enjeu supplémentaire à l'avenir.

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

Pollutions diffuses et leurs évolutions

ASSOLEMENT (RPG 2020)



50% de la sole en céréales (dont 37% en maïs)

48% en prairie permanentes, temporaires et fourrages

L'activité principale du Coglais est l'agriculture, notamment en production laitière, qui reste très familiale. Cela influe sur le paysage, composé de parcelles de pâtures et de bocage. Les exploitations sont principalement en système bovin lait (2/3 des exploitations) pour un quota laitier moyen de 530 000L et une SAU moyenne de 81 ha. Le territoire possède 45 sièges d'exploitation sur le périmètre de protection mais plus de 100 exploitants possèdent au moins 1 ha sur la zone et sont donc concernés par les actions. La SAU totale est de 3 000 ha.

Sur ces 3 000 ha de SAU, la moitié (48%) concerne les prairies et fourrages, 37% du maïs, 14% des céréales. A noter la faible présence du colza en 2020, ainsi que 5 parcelles en verger (<1%) et quelques parcelles non exploitées ou en bande tampon (Autres < 1%).

L'agriculture biologique exclut l'usage d'engrais minéraux et de pesticides de synthèse, c'est donc un bon indicateur de pression de pollution diffuse sur les paramètres azote (nitrates) et pesticides.

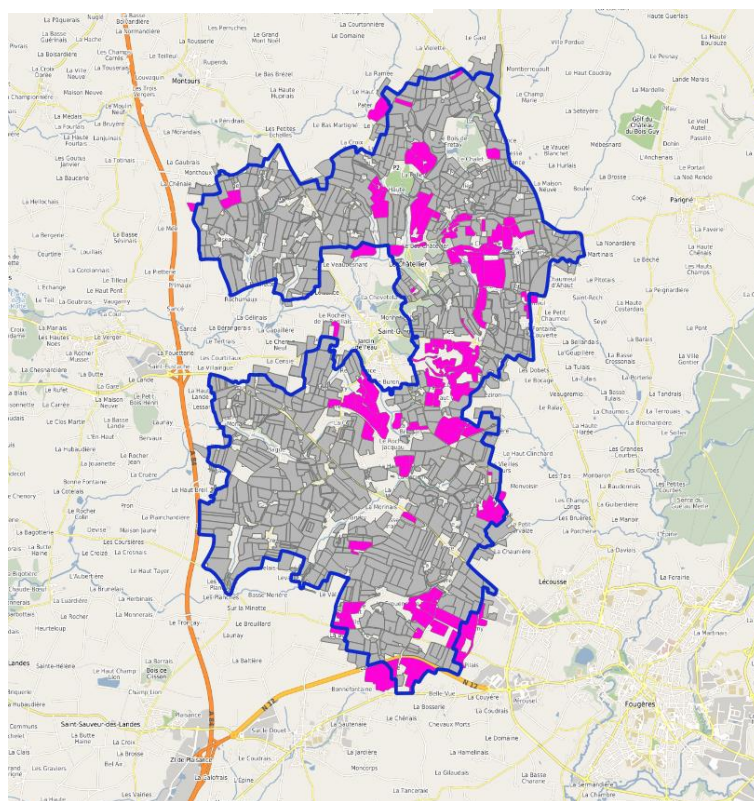


Figure 10 – Surfaces agricoles en agriculture biologique en 2020 (source : RPG 2020)

En 2020, la SAU en Bio sur le territoire des Drains du Coglais couvre 458 ha, soit 15% de la SAU totale.

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

BILAN DES INDICATEURS DES DRAINS

Type	Indicateurs	2010	2015	2018	2019	2020		Evolution
SAU	% prairies	45%	53%	-	-	48%		Légère augmentation entre 2010 et 2020
	% maïs fourrage	36%	31%	-	-	37%		Diminution en 2015 mais retour au même niveau en 2020
	% cultures de vente	19%	16%	-	-	15%		Légère baisse
AB	SAU en agriculture biologique (% SAU Bio/SAU totale)	-	7,5%	8,5%	8,5%	15%		Hausse de la SAU en AB sur le territoire
Rotation	SAU en monoculture de maïs	5%	2%	-	-	-		Légère baisse
Couvert	SAU rotation maïs/maïs avec semis sous couvert (% des monocultures de maïs)	0%	90%	-	-	-		Développement de la pratique de maïs sous couvert
Pâturage	Surface prairies > 600 JPP ² .UGB ³ /ha/an	30%	8%	-	-	-		Baisse du surpâturage
	Nb expl. > 600 JPP.UGB/ha/an	43%	31%	14%	-	-		
	Chargement moyen (UGB /ha SFP)	1,74	1,74	-	-	-		Le chargement est resté stable
Fertilisation	SAU maïs en surfertilisation minérale (> 30 UNmin/ha)	14%	4%	-	-	-		Baisse de la surfertilisation minérale sur maïs
	SAU maïs en surfertilisation organique (> 30 UNorg/ha)	20%	3%	-	-	-		Baisse de la surfertilisation organique sur maïs
	Pression organique brute (kg N / ha de SAU)	128	136	-	-	-		La pression organique brute a augmenté
	Pression moyenne minérale (kg N / ha de SAU)	45	41	-	-	-		Baisse de la pression moyenne minérale azotée
	Qtés d'N à gérer par exploitation (kg N/ha)	173	184	-	-	-		+11 kgN/ha : s'explique en partie par une hausse du cheptel laitier (qui conduit à une hausse des surfaces fourragères au détriment des cultures de ventes)
Reliquat	RPA ⁴ moyen (kg N/ha)	74	68	41	56	-		Globalement baisse du RPA mais grande variation selon les années : forte minéralisation des sols
Mobilisation	Nombre d'exploitants rencontrés au moins une fois en 3 ans	0%	90%	-	-	-		Mobilisation forte + Encadrement par la Charte
	Nb d'expl. ayant signé la charte d'engagement « captage prioritaire »	0	80	82	82	-		Engagement en hausse
Filières	Nb d'expl. dans la démarche Terres de Sources	0	0	3	-	-		Hausse de l'engagement dans la démarche
Foncier	Echanges fonciers	66 ha		-	-	-		2014 : échange foncier sur 66 ha.
	SAU en BRCE ⁵ (Bail Rural à Clauses Environnementales)	0 ha	12 ha	8 ha	-	-		Lancement d'un AFAFE en 2022

Légende évolution des indicateurs : = amélioration / = stagnation / = dégradation

² Journée de présence au pâturage

³ Unité de gros bétail

⁴ Reliquat post absorption

⁵ Clauses : engrais minéral interdit, limitation de la fertilisation, pesticides interdits, cultures uniquement destinées à l'alimentation du troupeau.

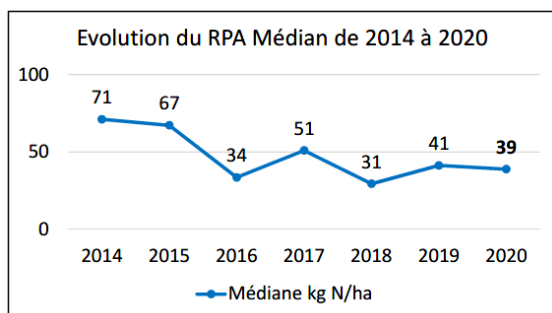
Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

Bilan des indicateurs de pression de pollutions diffuses agricoles

- + La pression de pâturage a été fortement réduite.
 - + Les rotations ont évolué avec davantage de prairie de fauche riche en azote (type luzerne) et moins de maïs ensilage consécutifs. Mais globalement les rotations restent similaires au cours du temps avec majoritairement des rotations Maïs / Céréales, Prairie Temporaire (5 ans et +) / Maïs, et de la monoculture de Maïs. L'assolement et les pratiques associées sont donc peu diversifiées.
 - + L'équilibre de la fertilisation est mieux respecté : baisse de la surfertilisation minérale et organique sur maïs.
 - + Le reliquat post-absorption sur maïs a baissé mais une étude sur l'effet minéralisation démontre que les sols minéralisent fortement sur les drains (supérieur à la moyenne bretonne).
 - + Cependant, les quantités d'azote à gérer sur les exploitations ont augmenté (+11 kg N/ha) ce qui s'explique en partie par une augmentation du cheptel laitier.
- ➔ **Globalement, les pratiques à risque ont fortement baissé mais les successions culturales restent peu diversifiées. La minéralisation forte des sols induit des risques toujours très élevés de fuites d'azote vers la nappe (cf. Etude minéralisation des sols sur le BV des Drains, Chambre d'agriculture, 2021).**

ZOOM SUR LES RELIQUATS AZOTÉS

Des analyses de reliquats post-absorption (RPA) ont été réalisées sur maïs. Il ressort qu'un certain nombre d'agriculteurs ont un RPA élevé malgré un équilibre de la fertilisation. Une étude spécifique a été réalisée sur la **minéralisation des sols**. Il en ressort que malgré un RPA médian en baisse de 2014 à 2020, des valeurs très élevées sont toujours présentes : il y a une forte variabilité entre les parcelles suivies et la minéralisation moyenne des drains est globalement plus élevée que la moyenne bretonne (148 kgN/ha contre 120 kgN/ha).



	P1 (kg N/ha)	P2 (kg N/ha)	P3 (kg N/ha)
Exploitation n°1	50	49	115
Exploitation n°2	455	152	238
Exploitation n°3	45	32	/
Exploitation n°4	82 (RDD)	56	36

Figure 11 – Suivi du RPA maïs sur les drains (Chambre d'agriculture, 2021)

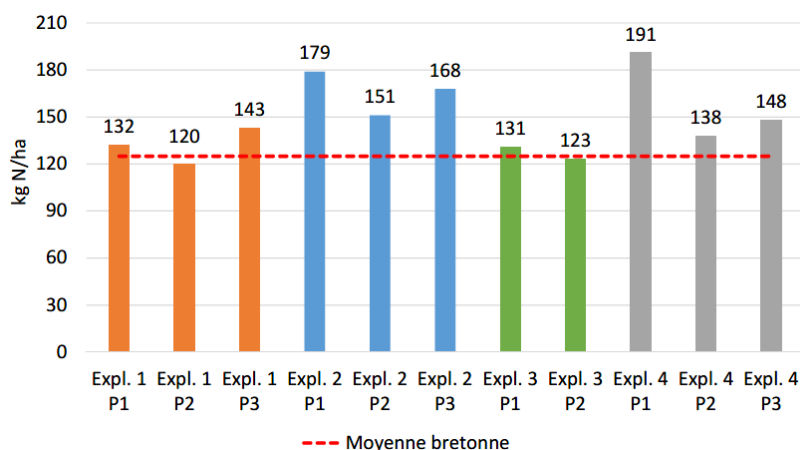


Figure 12 – Minéralisation par le sol selon l'outil Sol-AID

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

FONCIER & ÉVOLUTION DES PRESSIONS

- + **2012** : Convention signée entre la SAFER Bretagne et CEBR sur les Drains du Coglais (renouvelée en 2017) et en 2017 sur Chêze-Canut
 - Pour être reconnu en tant qu'acteur de la politique foncière
 - Pour être informé des transactions, des appels à candidature
 - Pour se positionner le cas échéant pour la mise en réserve parcellaire, ou l'acquisition

- + **2014** : 1^{er} projet d'accompagnement d'un échange foncier sur les Drains
 - **Objectifs** :
 - Regrouper les parcelles pour limiter le surpâturage
 - Limiter les exploitants « extérieurs »
 - **Organisation** : Partenariat avec l'association des agriculteurs, la Chambre d'agriculture 35, la SAFER + soutien fort CD35, AELB, DDTM
 - **Résultats** :
 - Concrétisation en 2014 d'un échange de 66 ha
 - Tous les agriculteurs ont augmenté leur surface pâturable (de 0,3 à 12 ha)
 - 3 agriculteurs ont rapproché des surfaces du siège (à l'extérieur du bassin versant)
 - 4 agriculteurs ont atteint l'objectif de 600 JPP/ha/an

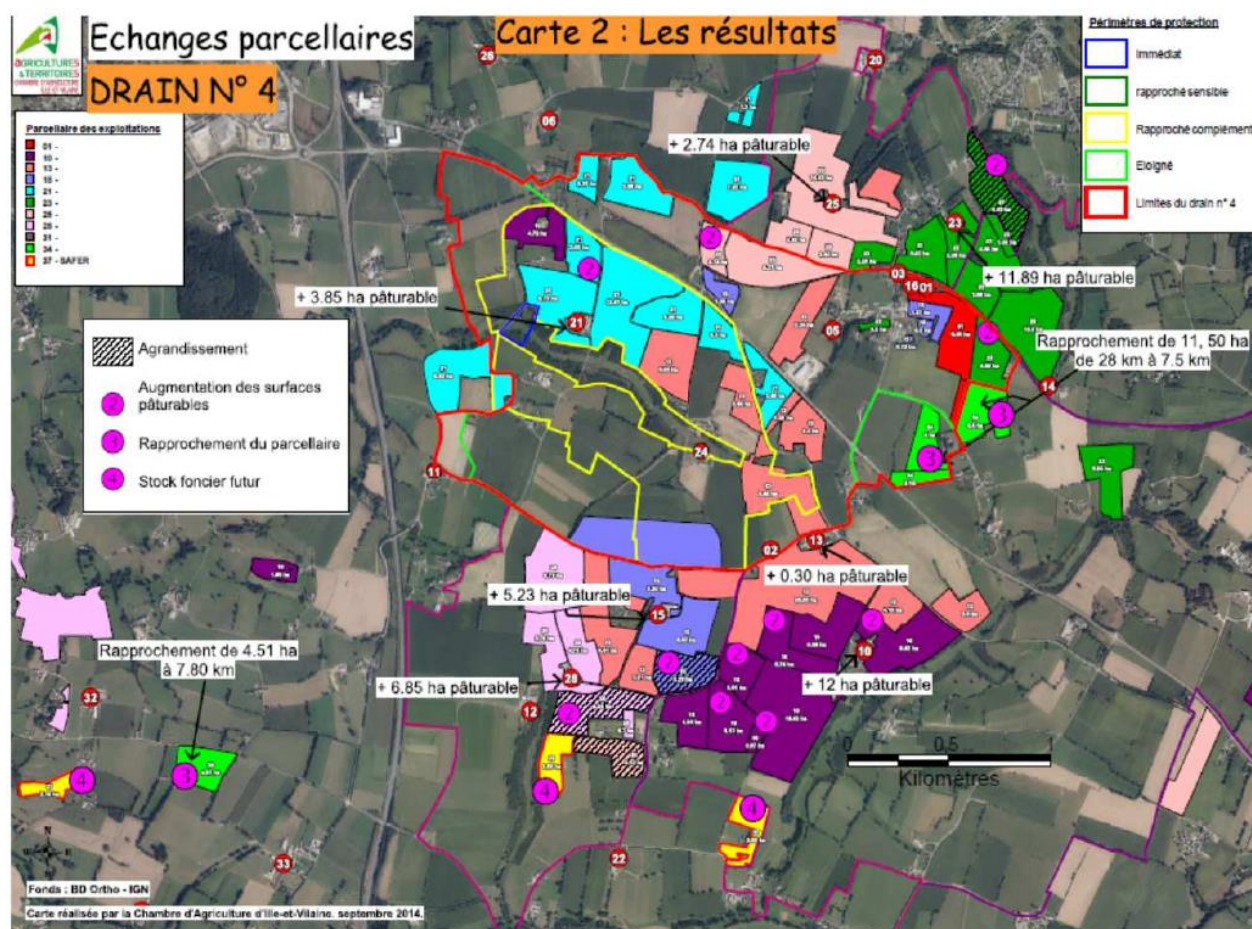


Figure 13 – Echanges fonciers en 2014 (CEBR)

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

+ 2015

- 3 départs en retraite, sur le même Drain ; parcelles / bâtiments confiés à la SAFER.
- Les agriculteurs proposent un projet collectif à la SAFER.
- Bilan : Un GAEC en fort surpâturage se scinde : pression pâturage OK (soutien DDTM)
- L'installation d'un jeune possible, avec indicateur de pression pâturage OK
- L'exploitant ayant perdu des surfaces / urbanisation en retrouve : indicateur de pression pâturage OK
- Une petite exploitation est confortée durablement
- 12 ha en BRCE

+ 2017

- Réserve foncière 34 ha Drains 2 et 4
- Attribution à 2 agriculteurs
- Acquisition EBR d'une zone humide et d'une partie de PPC sensible

Bilan 2014 -2017 :

Diagnostic Territorial des Pressions Agricoles (DTPA)

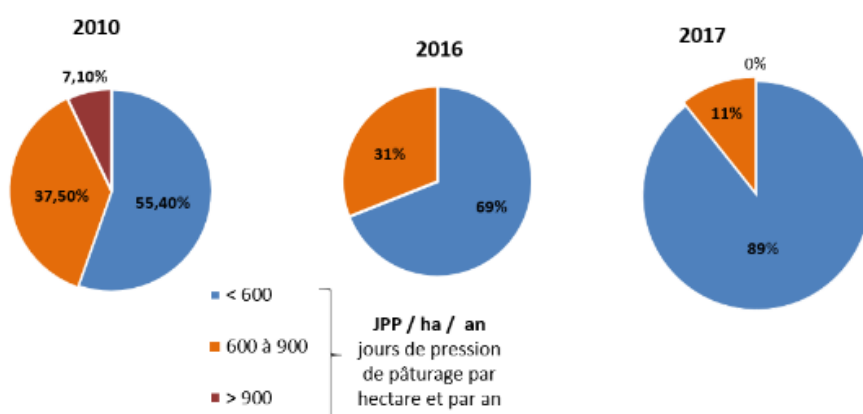


Figure 14 – Evolution des pressions de pâturage 2010-2017 (en nbre d'exploitations)

+ 2018

- 8 ha amont Drain 2 louées, sans acquéreurs
- 3 BRCE signés

+ 2020

- Exploitation en vente à proximité du Drain2
- Projet collectif pour gestion du pâturage, et acquisition EBR parcelles en PPC
- Bâtiment en vente : acquis pour stockage matériel d'entretien

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

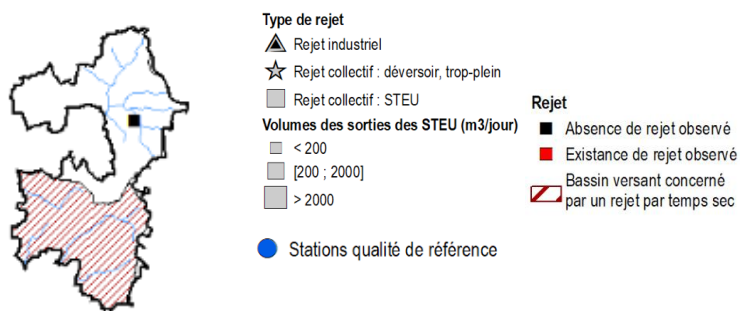
+ 2022

- Lancement d'un AFAFE (CD35) : Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental (issu de la loi « biodiversité » du 8 août 2016)
- Objectifs :
 - Sur les **pollutions diffuses agricoles** : il est attendu une diminution du sur-pâturage (objectif 600 JPP/ha/an pour tous dans la durée) et une augmentation de l'autonomie alimentaire des exploitations, par une meilleure valorisation de l'herbe : la réduction de la distance des ilots d'exploitation et le regroupement des parcelles autour des sièges confortera économiquement les exploitations vers des systèmes de productions et de pratiques plus respectueuses de l'environnement.
 - Sur les **transferts érosifs** : les travaux connexes repositionnant les entrées de champs, renforçant le rôle anti-érosif des haies auront un impact positif sur la qualité de l'eau, en limitant les transferts de phosphore et de pesticides.
 - Sur les **zones humides** : l'AFAFE permettra une meilleure protection des surfaces en zones humides et renforcera les ceintures de bas fond favorisant le rôle épurateur du milieu récepteur.

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

Rejets ponctuels et leurs évolutions

Masses d'eau superficielle		pression EDL 2019 macropolluant global		pression EDL 2019 micropolluant global	
		temps sec	temps de pluie	temps sec	temps de pluie
FRGR0018	Minette	peu élevée	peu élevée	données indisponibles	très forte
FRGR0020	Loisance	peu élevée	peu élevée	moyenne à forte	très forte



CARACTÉRISTIQUES DES REJETS LIÉS AUX SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

- + Les drains du coglais présentent un seul système **d'assainissement collectif** : il s'agit d'une station d'épuration des eaux usées (lagunage naturel) à Le Châtelier d'une capacité nominale de **200 EH** (charge maximale en entrée : 28 EH, débit de 30 m³/j). Ce système de traitement est **conforme** d'après le bilan national fait en 2020. Le rejet se fait dans le ruisseau de la Hunaudais.
- + Le règlement du SPANC (service public **d'assainissement non collectif**) a été voté par le conseil communautaire de Couesnon Marches de Bretagne le 21 juillet 2017.

En 2018, toutes les communes ont réalisé leur étude de zonage d'assainissement. Trois communes ont réalisé le diagnostic de l'état de fonctionnement des assainissements non collectifs et les 2 autres ont engagé le leur. Les travaux de réhabilitation des assainissements individuels sont en cours sur 2 communes.

Précédemment, la Ville de Rennes, puis le SMPBR (Syndicat Mixte de Production d'eau Potable du Bassin Rennais : désormais CEBR) se sont engagés dans des opérations successives de soutien à la mise aux normes des ANC :

- ▶ Dans les années 2000 dans le cadre d'une opération expérimentale de l'AELB.
- ▶ En 2011 : 4 particuliers ont bénéficié d'un complément financier « subvention dans le cadre des opérations de réhabilitation des assainissements non-collectifs sur les périmètres de protection ». L'aide financière a été de 20% plafonné, pour un montant de 962 € à 1 115 €.

A l'échelle de la Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne (plus large que le territoire des Drains du Coglais), le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 39% en 2018.

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

Pressions sur l'hydromorphologie et la continuité écologique et leur évolution

Les compétences de la Collectivité Eau du Bassin Rennais ne concernent pas les milieux aquatiques : le contrat sur ce volet est porté à l'échelle de Loissance-Minette, par le syndicat Loissance-Minette.

Cependant sur ses propres parcelles, la **Collectivité Eau du Bassin Rennais peut entretenir les cours d'eau et y réaliser des travaux**, dans le respect de la réglementation, et **en s'assurant préalablement de l'absence de risque pour la qualité de l'eau de la nappe**.

Spécifiquement sur le territoire des drains du Coglais, il y a un **enjeu sur l'hydromorphologie** des cours d'eau. En effet, actuellement les cours d'eau y sont très rectilignes et aucun arbre n'est présent aux abords (pour éviter d'endommager les drains). **A ce jour, aucune action n'a été menée sur les cours d'eau et milieux aquatiques**. Quelques actions avaient été ciblées dans le contrat territorial 2017 – 2021 mais celles-ci ont été stoppées du fait de l'interrogation de l'impact potentiel de ces travaux en cours d'eau sur la qualité de l'eau des drains (interrogations hydrogéologiques). Ces actions sont reportées et prévues au prochain CT 2022 – 2027.

Par ailleurs, il y a également un enjeu sur le **réhaussement du lit** des cours d'eau mais ce point est plus complexe car cela pourrait relever le niveau de la nappe. Des études hydrogéologiques sont donc nécessaires avant toute intervention pour savoir ce qu'il est possible de faire.

Ainsi, la fin d'année 2021 et l'année 2022 permettront de travailler avec l'Université de Rennes 1 sur une meilleure connaissance des transferts ruisseau → nappe → drain ; selon les différentes configurations de chacun des 13 drains. Cette connaissance approfondie sera de nature à fiabiliser la ressource en eau en proposant des actions milieux aquatiques bénéfiques pour la qualité de l'eau potable de la nappe ou à minima non-impactante.

La stratégie d'intervention retenue a été définie lors de l'étude bilan/perspectives du volet milieux aquatiques menée entre 2016 et 2017 sur le bassin versant, sur la base d'un diagnostic REH (Réseau d'Evaluation des Habitats). Le volume de travaux et le budget alloué au programme ont été revus à la hausse, dans l'objectif affiché de pouvoir tendre vers le bon état (programme estimé à 2,5 M€ sur 6 ans). Toutefois, il constitue un scénario d'intervention « adapté aux capacités financières du syndicat », c'est-à-dire d'ambition inférieure au scénario 1 nécessaire pour l'atteinte du Bon Etat.

	Lit	Berge/ripisylve	Lit majeur	Débit	Ligne d'eau	Continuité
Bon état	29%	32%	66%	48%	78%	50%
Etat moyennement dégradé	38%	43%	31%	36%	17%	31%
Etat dégradé	33%	25%	3%	16%	5%	19%

Figure 15 – Evaluation REH des masses d'eau de la Loissance et de la Minette

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)



Figure 16 – Carte de localisation des actions du programme 2020-2025

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

Bocage et limitation des transferts

La [Collectivité Eau du Bassin Rennais](#) n'intervient pas directement sur le [bocage](#) : le contrat sur ce volet est porté à l'échelle des EPCI, et donc principalement par [Couesnon Marches de Bretagne](#), ainsi que [Fougères Agglomération](#) sur la commune de Romagné. Il n'existe pas à ce jour de stratégie bocagère spécifique sur le secteur des Drains du Coglais, ce point sera complété lors de la rédaction du CT unique à l'échelle du Couesnon au sein duquel un lien sera renforcé entre les différents volets.

D'après les données de la BD TOPO 2021, les **haies** totalisent **275 km** sur le territoire de drains. Le territoire est dense en haies, comme le démontre la carte ci-dessous. La SAU totale du territoire est de 3 100 ha (RPG 2020), ainsi la **densité bocagère** s'élève à **88 ml/ha SAU**.



Figure 17 – Carte du linéaire de haies sur les drains (BD TOPO 2021)

5 TRAVAUX ET ACTIONS MENÉES SUR LE PÉRIMÈTRE

Les objectifs visés dans les CT

PROGRAMME D' ACTIONS 2012 – 2016

Le CT du bassin versant Loissance Minette 2008-2012 reprend les objectifs de la qualité de l'eau sur le bassin versant et plus précisément sur le bassin versant des Drains du Coglais. L'objectif fixé dans le contrat était le suivant :

Paramètre	Prise d'eau concernée	Etat 2004	Objectif visé
Nitrates	Drains du coglais	Moyenne mélange : 59.2 mg/L	Moyenne mélange : 40 mg/L

CT 2017-2021

Le **contrat territorial des Drains 2017-2021** s'inscrit dans la suite des contrats précédemment engagés sur ce territoire.

Il a pour ambition de continuer l'accompagnement des actions programmées visant à diminuer les concentrations en nitrate dans les Drains, afin de maintenir l'atteinte des objectifs fixés par l'arrêté préfectoral du mois de juin 2012.

En matière de qualité de l'eau, le contrat se fixe des objectifs sur le paramètre nitrates, dans le mélange des Drains, mais aussi à l'exutoire de chacun d'entre eux (soit 13 drains).

A noter que ces objectifs sont plus contraignants que ceux fixés par le SAGE Couesnon :

	Arrêté préfectoral "captage prioritaire"	SAGE Couesnon (masse d'eau souterraine FRG016)
Objectif fixé	45 mg/l en quantile 90	50 mg/l en quantile 90
Année atteinte objectif	Fin 2015 selon l'AP ; fin 2021 selon le contrat Drains	Fin 2015

Année 2018	Dr1	Dr2	Dr3	Dr4	Dr5	Dr6	Dr7
Quantile 90	49 mg/l	52 mg/l	42 mg/l	61 mg/l	49 mg/l	44 mg/l	52 mg/l
Année 2018	Dr8	Dr9	Dr10	Dr11	Dr12	Dr13	
Quantile 90	37 mg/l	37 mg/l	52 mg/l	22 mg/l	46 mg/l	28 mg/l	

L'objectif secondaire du programme d'action, en lien avec ceux de l'arrêté préfectoral, est de conserver le maximum d'agriculteurs à suivre ses recommandations, à savoir :

- + La limitation de la pression de pâturage à 600 JPP.UGB/ha/an.
- + Une limitation des retournements des prairies temporaires à 20% de la surface de ces prairies en moyenne sur 3 ans.
- + Le développement du semi sous couvert de maïs et notamment sur les drains 2, 4, 7, 10.

CT 2022-2027

La stratégie territoriale menée se poursuit mais dans un cadre différent puisqu'il intègre un **contrat unique** à l'échelle du **SAGE Couesnon** à partir de 2023 (2022 étant une année de transition). Les objectifs visés sur les pollutions diffuses agricoles seront dans la continuité des précédents CT.

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

Priorités géographiques

Dans le cadre de la procédure Captage prioritaire sur le paramètre Nitrates, des sous-bassins versants à enjeux prioritaires ont été ciblés : les drains 2,4,5,7,10.

Si des actions spécifiques peuvent être priorisées sur ces 5 drains, les actions sont cependant globalisées à l'échelle de toutes les exploitations du bassin versant.

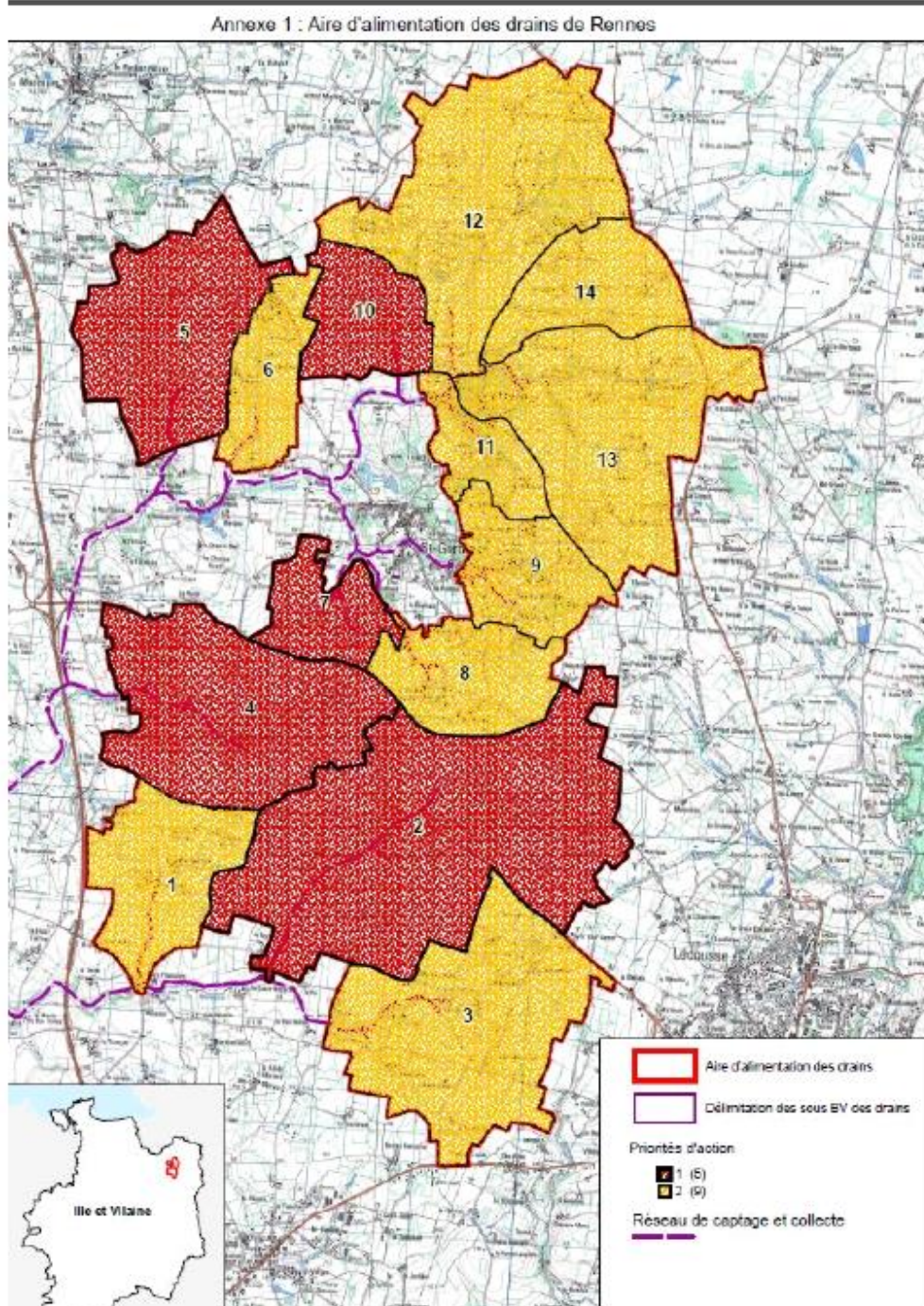


Figure 18 – Carte issue de l'Arrêté Préfectoral Captage Prioritaire du 5 octobre 2011

Bilan des actions menées

RÉCAPITULATIF DES ACTIONS MENÉES

Drains du Coglais (35)					
Démarches et actions	Localisation	Période	Dimension	Outils réglementaires et financiers	Elements de contexte / d'analyse
Cours d'eau					
Travaux cours d'eau	Drains 2, 3, 11, 12 et 13 concernés	2022 - 2027	-	CT unique BV Couesnon 2022 - 2027	Travaux envisagés pour lever les principales altérations sur les milieux aquatiques : colmatage du lit majeur, travaux hydrauliques, continuité écologique : ouvrages hydrauliques. Mais sur les drains, CEBR est attentive à l'impact de travaux en cours d'eau et des conséquences potentielles sur les transferts et donc sur la qualité des eaux (nitrates). Les travaux seront faits progressivement en observant les conséquences sur la qualité de l'eau et en partenariat avec l'université de Rennes pour étudier les transferts vers les drains.
Pollutions diffuses d'origine agricole					
Accompagnement des exploitations agricoles	AAC	PMPOA 1 : 1994 - 2000 PMPOA 2 : 2002 - 2007	> PMPOA : 37 travaux réceptionnés > Diagnostics conseil : 90% des exploitations et 70% de la surface > 4 conversion à l'AB > 19 CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation) signés	PMPOA : programme de maîtrise des pollutions d'origines agricoles / Directive Nitrates	Amélioration de la collecte, du stockage et de l'épandage des effluents d'élevage. Amélioration des pratiques agronomiques ainsi que la résorption des excédents structurels d'azote.
	AAC	2012 - 2016	En 2012 : 6 MAE signées ; Reliquats Sortie Hiver : 29 RSH avant maïs, 12 RSH sous céréales, 1 reliquat sous prairie + suivi Reliquat Post Absorption (RPA) maïs ; 90% d'agriculteurs sensibilisés	Programme d'actions captage prioritaire 2012 - 2016 (CT bassin versant Loisançe Minette)	Accompagnement des exploitations agricoles (reliquets, pâturage, MAE, journées techniques), Accompagnement des échanges fonciers, Sensibilisation et conventionnement (signature charte d'engagement des agriculteurs des Drains)
	AAC	2017 - 2021	Groupes thématiques : > Réseau de suivi des reliquats azotés (43 exploitations) > MAEC (3 exploitations suivies mais pas d'engagements contractualisés) > Pâturage : journées techniques > Sol : analyses de sol (8 exploitations) et journées techniques	CT Drains du Coglais 2017 - 2021	Accompagnement groupes thématiques, analyses de reliquats azotés, MAEC, Groupe pâturage, Groupe sol, Valorisation des productions par Terres de Sources (CEBR), diagnostics IDEA, échanges fonciers, semis sous couvert de maïs, désherbage mécanique maïs.
	AAC	2017 - 2022	-	Action hors CT	Travail sur l'enjeu installation-transmission des exploitations agricoles (risque agrandissement, simplification des pratiques)
Diagnostic Territorial des Pressions Agricoles	AAC	2010 et 2015	66% des surfaces agricoles des drains enquêtées (soit 74 exploitations)	CT Loisançe Minette 2008 - 2012	Réalisation du diagnostic territorial des pressions agricoles : identification de leviers sur le surpâturage et la surfertilisation maïs.
Foncier	AAC	2012 - 2017	Projet d'échange de 66 ha (finalisé en 2015) : tous les agriculteurs ont augmenté leur surface pâturable (de 0,3 à 12 ha) Autre projet d'échange finalisé en 2016 3ème projet d'échange débuté en 2017, 34 ha de réserve foncière sur Drains 2 et 4	Programme d'actions captage prioritaire 2012 - 2016 CT 2017 - 2021	Actions foncières visant la limitation du surpâturage en permettant de limiter la dispersion des parcelles autour du siège d'exploitation
	AAC	2012 - 2018	Acquisition de 25 ha par CEBR et mise en place de Baux ruraux à clauses environnementales (BRCE)		
	AAC	2022	Lancement d'une AFAFE (aménagement foncier agricole, forestier et environnemental)	CT unique BV Couesnon 2022 - 2027	Pour permettre l'extensification du pâturage
Suivi qualité de l'eau	AAC (chaque drains + exutoire)	depuis 1980	1 prélèvement / semaine à l'exutoire des 13 drains et dans le ruisseau 2 fois/an (février et septembre) : suivi dans chaque regard (au total : 110 regards)	CT Drains du Coglais	Suivi très précis de la qualité de l'eau depuis longtemps Un hydrogéologue a suivi le territoire pendant près de 25 ans.
Réglementation					
Instauration de PPC (périmètre de protection des captages)	AAC	1995	25 ha de périmètre immédiat 1021 ha de périmètre rapproché (138 ha secteur sensible, 883 ha secteur complémentaire)	PPC	Arrêté préfectoral définissant les périmètres de protection.
Captage prioritaire Grenelle	AAC	2011	-	Grenelle de l'environnement et classement SDAGE	Arrêté préfectoral de délimitation de l'AAC en date du 5 octobre 2011
Procédure ZSCE	AAC	2015	Seul le drain n°5 est passé en ZSCE	ZSCE	Arrêté préfectoral en 2015 + Charte d'engagement signée par les agriculteurs.
Contrôles des fosses à lisier	AAC	2019	20 fosses contrôlées : 12 fosses non conformes (vidanges demandées) et parmi elles 9 fosses non conformes ont été rendues étanches après travaux.	Contrôles DDTM 35 et mises en demeure	Mesures dans les regards en avril 2019 sur les drains n°2, 4, 5 et 10. Vidanges des fosses ayant des taux élevés de nitrates et/ou ammonium. Inspection des fosses vides puis travaux de réhabilitation pour celles défectueuses.

Drains du Coglais (35)						
Démarches et actions	Localisation	Période	Dimension	Outils réglementaires et financiers	Elements de contexte / d'analyse	
Gouvernance, pilotage, animation						
Animation	AAC	2017 - 2022 2022 - 2027	0,4 ETP (Coordination et animation des CT : 0,3 ETP / SIG : 0,05 ETP / Suivi qualité de l'eau : 0,05 ETP)	CT Drains du coglais	Animation agricole via un marché multi-attributaires : ADAGE, AGROBIO, CETA, Chambre d'agriculture 35, Eylips	
Communication	AAC	2017 - 2021	-	CT Drains du Coglais 2017 - 2021	<p><u>Communication technique</u> : suivi des groupes thématiques, édition de flash technique à destination des agriculteurs et des prescripteurs agricoles, communiqué via la Laiterie Savencia, courriers, articles de journaux, ...</p> <p><u>Communication institutionnelle</u> : FNCCR journée "outils fonciers et ressources en eau", rencontre départementale des EPCI et BV organisée par le CD35</p>	
COFIL	AAC	2017 - 2022	Un COFIL annuel	CT Drains du coglais	Bilans annuels et actions prévues pour l'année suivante	
Assainissement						
Etude zonage d'assainissement	AAC	1994 - 2007	Toutes les communes concernées l'ont effectué	Programme Bretagne Eau Pure	-	
Diagnostic fonctionnement des ANC (assainissements non collectifs)	AAC	1994 - 2007	Toutes les communes concernées l'ont effectué (5 communes)	Programme Bretagne Eau Pure	-	
Conformité des ANC	AAC	2009 - 2013	4 particuliers ont bénéficié d'un complément financier	Conventions de partenariat et convention de subvention	Subvention dans le cadre des opérations de réhabilitation des assainissements non-collectifs sur les périmètres de protection. A l'échelle de la Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne (plus large que le territoire des Drains du Coglais), le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 39% en 2018.	
Usage de pesticides en Zone Non Agricole						
Plan de désherbage communal	AAC	1994 - 2007	Toutes les communes concernées l'ont effectué (5 communes)	Programme Bretagne Eau Pure	Plan de désherbage communal + formation des agents aux bonnes pratiques	
Accompagnement des collectivités pour réduire les risques de transferts des produits phytosanitaires	AAC	2012 - 2016	3 journées "zéro phyto" auprès des collectivités ; 30 vendeurs formés au "zéro phyto" ; 80 journées d'animation de la Caravane Main verte	Programme d'actions captage prioritaire 2012 - 2016 (CT bassin versant Loisançe Minette)	Journées d'échange et de formation (élus et agents), charte d'entretien des espaces communaux, sensibilisation du grand public ("Jardinier au naturel"), formation des vendeurs de produits phytosanitaires non agricoles, Animations pédagogiques	
Zéro phyto en Zone Non Agricole	AAC	2017	Zéro phyto dans les communes	Loi Labbé 2017, modifiée par l'article 68 de la Loi de Transition Energétique et la loi Pothier	Interdit à partir du 01/01/2017 aux personnes publiques d'utiliser/faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries (sauf pour des raisons de sécurité ...) accessibles ou ouverts au public. Au 1er juillet 2022, l'interdiction s'étend aux habitations et différents lieux fréquentés par le public ou à usage collectif - que ces lieux appartiennent à des structures publiques ou privées.	

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

HISTORIQUE DES DÉMARCHES

Période	Programmes	Volet d'actions
Depuis 1996	Opération de reconquête de la qualité des eaux : programme Bretagne Eau Pure (pilote : Ville de Rennes) → Fait suite à la loi obligeant la mise en place de périmètres de protection des captages (1995)	PMPOA, conseil individuel sur la fertilisation, conversion à l'AB, CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation), diagnostic assainissement non collectif, plan de désherbage communal
2008 -2012	CT Loisanse Minette (porté par le SIE du Coglais, actions agricoles menées par le SMPBR : ex-CEBR)	Actions agricoles 2010 : Diagnostic Territorial des Pressions Agricoles.
2012 - 2016	Captage devenu prioritaire : programme d'actions 2012-2015 puis avenant sur 2016	Actions foncières (ex : échange de 66 ha), acquisition de 25 ha par CEBR avec mise en place de Bail rural à clauses environnementales (BRCE), conseil collectif agricole, conseil individuel
2017 - 2021	Contrat Territorial des Drains du Coglais	Accompagnement groupes thématiques, analyses de reliquats azotés, MAEC, Groupe pâturage, Groupe sol, Valorisation des productions par Terres de Sources (CEBR), diagnostics IDEA, échanges fonciers, semis sous couvert de maïs.
2022 - 2027	2022 : stratégie et feuille de route 2022 dans l'attente d'un contrat unique à l'échelle du SAGE Couesnon en 2023 (volet milieux aquatiques porté par le Syndicat Loisanse Minette et le volet bocage par Couesnon Marche de Bretagne / Fougères Agglomération).	2022 : lancement d'une AFAFE (aménagement foncier agricole, forestier et environnemental) pour permettre l'extensification du pâturage. Maintien d'actions volontaires, objectif de changement de systèmes et autonomie des agriculteurs.

VOLET RÉGLEMENTAIRE

- + Instauration de **périmètres de protection des captages** en 1995. Un périmètre de protection immédiat (PPI) aurait dû être mis en place par le Préfet, mais cela aurait nécessité l'expulsion des agriculteurs sur une surface total de près de 125 ha. Pour éviter cela, un PPI a été instauré à l'exutoire des 13 drains (surface de 25 ha) et le reste du secteur a été défini comme périmètre sensible. Ainsi les périmètres de protection rapprochée se divise en 2 secteurs : un secteur sensible (138 ha) et un secteur complémentaire (883 ha). L'arrêté préfectoral a demandé un achat progressif du secteur sensible par la ville de Rennes. Ce point a permis une protection forte de la ressource dans les années 90.
 - + **Grenelle de l'Environnement** : captage classé comme prioritaire en 2011 (arrêté préfectoral de délimitation de l'AAC en date du 5 octobre 2011).
 - + **ZSCE** (Zones Soumises à Contraintes Environnementales) : il était question d'obtenir des résultats sous 3 ans. Une négociation a été ouverte et a abouti à un compromis :
 - o Soit le drain présente une concentration en nitrate Q90 < 45 mg/L ou 90% des agriculteurs adhérent à une charte de bonnes pratiques (engagement signé par les agriculteurs sur chaque drain). Pour les drains respectant ces conditions, il n'y a pas eu de passage en ZSCE.
 - o Soit le drain n'est pas dans ces situations et alors la réglementation impose : un sous-semis sur maïs (pour avoir un couvert en période de drainage, après la récolte), ainsi que d'être en-dessous de 600 JPP.UGB/ha/an, et oblige la réalisation de reliquats azotés.
- Au final seul le drain n°5 est passé en ZSCE car il n'y avait pas 90% des agriculteurs engagés dans la charte. Les autres drains ne sont pas passés en ZSCE car ils respectaient les conditions décrites ci-avant.**
- + **Contrôles des fosses à lisier par la DDTM 35** en avril 2019 : Mesures dans les regards sur les drains n°2, 4, 5 et 10. Vidanges des fosses ayant des taux élevés de nitrates et/ou ammonium. Inspection des fosses vides puis travaux de réhabilitation pour celles défectueuses. 20 fosses ont été contrôlées : 12 fosses non conformes (vidanges demandées) et parmi elles 9 fosses non conformes ont été rendues étanches après travaux.

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

VOLET GOUVERNANCE

Les agriculteurs sont organisés en une [association des drains du coglais](#). Historiquement cette association s'est créée pour faire front lors de l'instauration des PPC, mais aujourd'hui la situation est tout autre et les agriculteurs font pleinement partis du processus de concertation ; à ce titre ils sont associés aux comités de pilotage.

VOLET PESTICIDES

Jusqu'en 2018, CEBR n'avait pas ciblé d'actions spécifiques sur le volet pesticides car il n'y avait [pas de traces dans les analyses de qualité de l'eau](#). Ces dernières années, les laboratoires d'analyse ont trouvé la manière de rechercher les métabolites de pesticides, ainsi des traces d'herbicides et de leurs dégradés ont été détectées. Cet enjeu est donc inscrit au projet de stratégie territoriale unique du Couesnon 2023 - 2028. A noter que pour les agriculteurs et CEBR, cette découverte a été marquante.

L'objectif est d'avoir une eau propre à la distribution, ainsi une **concentration inférieure à 0,1 µg/L** est visée pour toutes les molécules (pas de distinction métabolites pertinentes ou non).

VOLET MILIEUX AQUATIQUES

A ce jour, [aucune action n'a été menée sur les cours d'eau et milieux aquatiques](#) sur le territoire des drains du coglais. Quelques actions avaient été ciblées dans le contrat territorial 2017 – 2021 mais celles-ci ont été stoppées du fait de l'interrogation de l'impact potentiel de ces travaux en cours d'eau sur la qualité de l'eau des drains (interrogations hydrogéologiques). Ces actions sont reportées et prévues au prochain CT 2022 – 2027.

Pour CEBR, plusieurs questions se posent : ils n'ont pas la compétence juridique en la matière en tant que syndicat d'eau potable et par ailleurs l'hydrogéologue qui a suivi les drains pendant près de 25 ans les a toujours interpellés sur le fait que la qualité des eaux des drains était très fragile ; ainsi [CEBR regarde avec beaucoup d'attention tous travaux sur les cours d'eau afin d'éviter tout impact sur la qualité des eaux de la nappe](#). Aujourd'hui il y a une vraie problématique sur le bassin de la Minette vis-à-vis des poissons (remontée le long de la Minette), ainsi cet enjeu a été inscrit dans le prochain CT unique du bassin du Couesnon. Une synergie entre les actions agricoles historiques et les actions milieux aquatiques est attendue pour venir renforcer la protection de la ressource et des milieux aquatiques grâce à la restauration des milieux notamment les zones humides.

ACTIONS NON AIDÉES PAR L'AELB ET MENÉES PAR CEBR

- + **Terres de Sources** : enjeu filières (rémunération juste des agriculteurs pour service rendu à l'environnement).
- + **Suivi installation-transmission des exploitations** et accompagnement à l'installation (car le coût de la transmission est très élevé). Par ailleurs, CEBR porte une attention particulière au renouvellement des générations et ainsi de faire le même travail d'accompagnement avec les jeunes agriculteurs qu'avec les anciens qui partent à la retraite, tout en gardant un œil sur l'évolution de la taille des exploitations en lien avec les pratiques (ex : tendance actuelle aux robots de traite).

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

Détail des opérations aidées sur le territoire

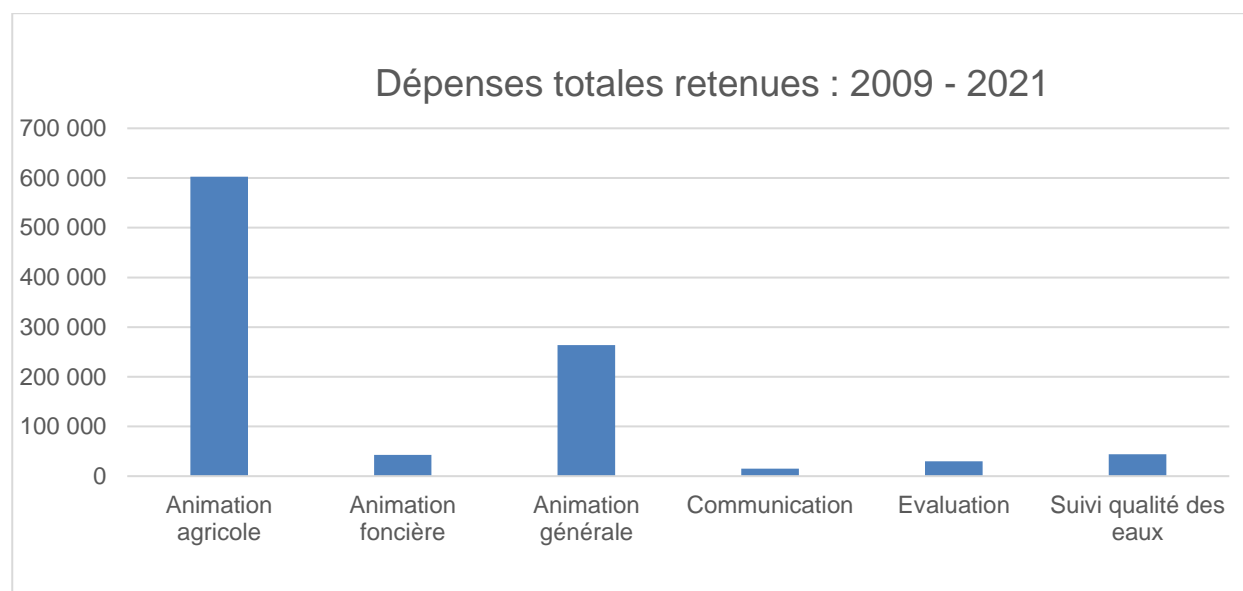
Dans cette partie, nous ne cherchons pas à entrer dans le détail des éléments financiers, mais plutôt de faire ressortir un ordre de grandeur des dépenses liées à la reconquête de la qualité des eaux. Pour ce faire, nous avons exploité deux sources de données : d'un côté les éléments financiers de l'AELB rapportés aux CT, et d'un autre côté les éléments financiers transmis par CEBR directement pour les différents CT. Des différences sont possibles entre ces deux sources de données car elles ne recouvrent pas tout à fait les mêmes actions.

Il ressort qu'en moyenne les dépenses s'élèvent à 80 000 €/an (de 2009 à 2021).

A noter que les principaux financeurs sont : l'AELB, Le Conseil régional et le Conseil départemental (mais la Région fait office de guichet unique), le SMG 35 (considéré comme autofinancement), et CEBR. La chambre d'agriculture intervient comme prestataire uniquement tout comme Agrobio ou les CETA. Sur d'autres secteurs la chambre d'agriculture peut être maître d'ouvrage associé (ex : sur le Couesnon).

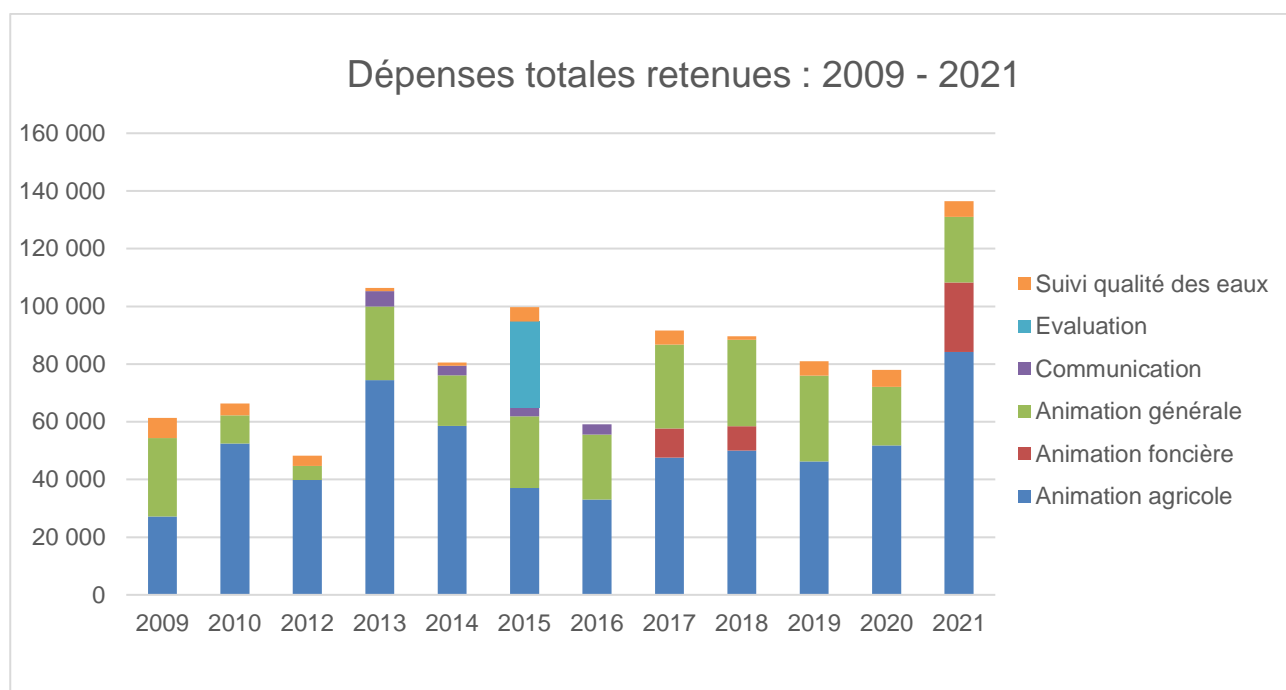
ACTIONS AIDÉES PAR L'AELB

+ Dépenses totales retenues par l'AELB



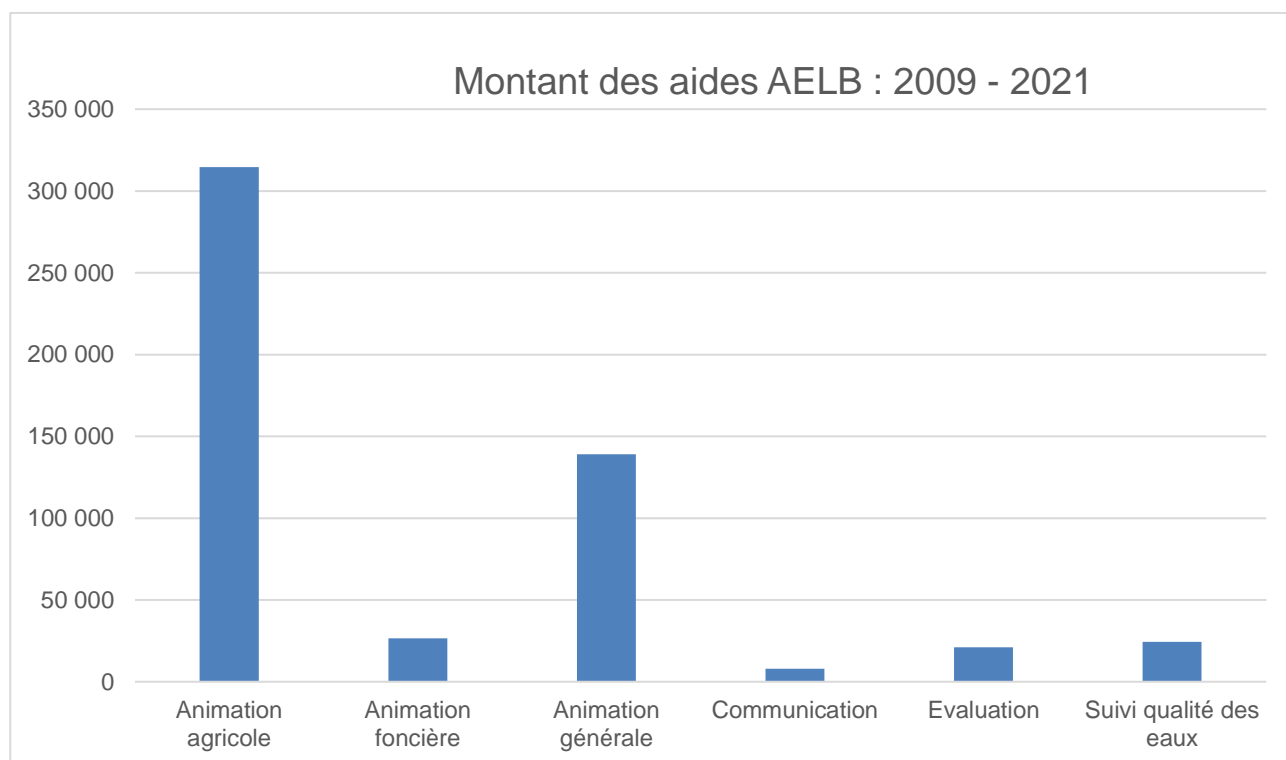
Les dépenses totales retenues par l'AELB s'élèvent à près d'un million d'euros sur la période 2009 – 2021. L'animation agricole représente 60% des dépenses et l'animation générale 26%, les autres actions représentent chacune moins de 5% des dépenses.

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)



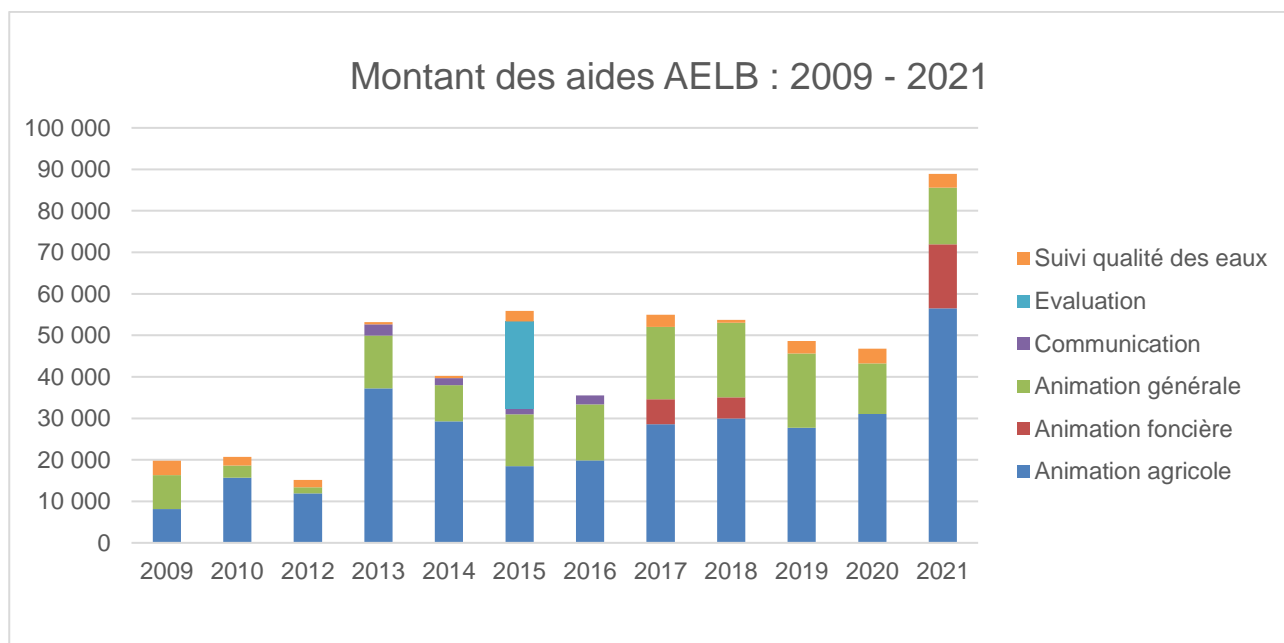
Le graphe ci-dessus présente le détail des dépenses retenues par l'AELB chaque année depuis 2009 ; la part de chaque catégorie d'action y est représentée.

+ Montants des aides de l'AELB



Le montant total des aides de l'AELB s'élève à 533 000 € (période 2009 – 2021), soit environ 50% des dépenses retenues (partie précédente).

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)



Le graphe ci-dessus présente le détail des montants aidés par l'AELB chaque année depuis 2009 ; la part de chaque catégorie d'action y est représentée.

BILAN FINANCIER DES CT

+ Bilan financier CT Drains : 2012 - 2017

Drains du COGLAIS : BILAN FINANCIER PROGRAMME 2012 (3 mois) - 2016								
	2012 (3 mois)	2013	2014	2015	2016	total	RAPPEL PREVISIONNEL	% de réalisation
Projet "captage prioritaire : accompagnement des exploitations"	5 666 €	14 439 €	16 865 €	19 223 €	21 194 €	77 387 €	75 207 €	103%
Projet " captage prioritaire : implication des prescripteurs"	0 €	761 €	763 €	16 250 €	0 €	17 774 €	10 001 €	178%
Projet " captage prioritaire : accompagnement des échanges fonciers"	2 789 €	6 339 €	9 659 €	7 614 €	4 800 €	31 201 €	49 798 €	63%
Projet "captage prioritaire : limitation des fuites d'azote en hiver"	0 €	3 437 €	6 107 €	8 119 €	1 112 €	18 776 €	28 829 €	65%
Projet "Accompagnement individuel des exploitants en difficulté structurelle"	0 €	1 268 €	6 546 €	0 €	0 €	7 814 €	36 301 €	22%
Projet "animation - coordination"	2 569 €	12 781 €	15 268 €	18 640 €	20 201 €	69 459 €	77 969 €	89%
Projet "suivi qualité eau/indicateurs/ SIG"	461 €	1 159 €	1 177 €	1 378 €	3 440 €	7 615 €	8 300 €	92%
Projet "communication agricole"	1 692 €	1 516 €	2 091 €	238 €	1 004 €	6 542 €	14 154 €	46%
TOTAL	13 178 €	41 700 €	58 476 €	71 463 €	51 751 €	236 569 €	300 560 €	79%

+ Bilan financier CT Drains : 2017 - 2021

	2017-2021 prévisionnel	2017-2021 réel (estimation 2021)	% de réalisation	% de réalisation hors bilan de contrat
1- Accompagnement de groupes thématiques	89 500,00 €	94 609,98 €	105,71%	105,71%
2- Accompagnement de la valorisation des productions	21 500,00 €	14 795,00 €	68,81%	68,81%
3- Echanges fonciers	50 000,00 €	14 996,34 €	29,99%	29,99%
4- Gestion de l'azote des sols	80 125,00 €	86 525,22 €	107,99%	107,99%
5- Accompagnement au maintien des objectifs JPP	30 500,00 €	6 756,08 €	22,15%	22,15%
6- Bilan annuel/final	40 000,00 €	9 765,00 €	24,41%	97,65%
7- Coordination	119 450,00 €	141 080,36 €	118,11%	118,11%
8- Communication	16 000,00 €	14 468,47 €	90,43%	90,43%
9- Suivi qualité	22 825,00 €	13 615,94 €	59,65%	59,65%
	469 900,00 €	396 612,39 €	84,40%	90,16%

Le montant total des dépenses s'élève à 640 000 € (période 2012 - 2021).

Sur le CT 2012 – 2017, le taux de réalisation était de 79% par rapport au prévisionnel.

Sur le CT 2017 – 2021, le taux de réalisation était de 90% par rapport au prévisionnel.

6 ANALYSE CROISÉE

Introduction

PRINCIPES DE L'ANALYSE CROISÉE

L'objectif de cette partie est de croiser l'ensemble des éléments vus dans les précédentes parties. Il s'agit donc d'un exercice visant à mettre en évidence les relations suivantes :

Actions → Evolution des Pressions → Impact sur la qualité de l'eau.

Pour ce faire, deux croisements ont été réalisés :

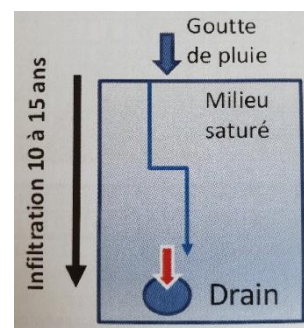
- + Un croisement : **Actions x Qualité de l'eau**
- + Un croisement : **Indicateurs de Pression (pollutions diffuses agricoles) x Qualité de l'eau**

Il est important de noter que ce travail est possible sur ce territoire, en raison notamment de la disponibilité d'un **suivi important des indicateurs de pressions** de pollutions diffuses sur la période 2010 - 2020 (cf. partie « Pollutions diffuses et leurs évolutions » - Bilan des indicateurs des Drains). **La qualité de ce suivi est suffisamment rare pour le souligner**, en effet ces données ne sont que rarement disponibles sur d'autres territoires (Aires d'alimentation de captages). De plus, au vu de la **forte mobilisation des agriculteurs** (> 90% des agriculteurs concernés), les indicateurs de pression sont statistiquement révélateurs de l'effort fourni.

LES LIMITES DE CE TRAVAIL D'ANALYSE CROISÉE

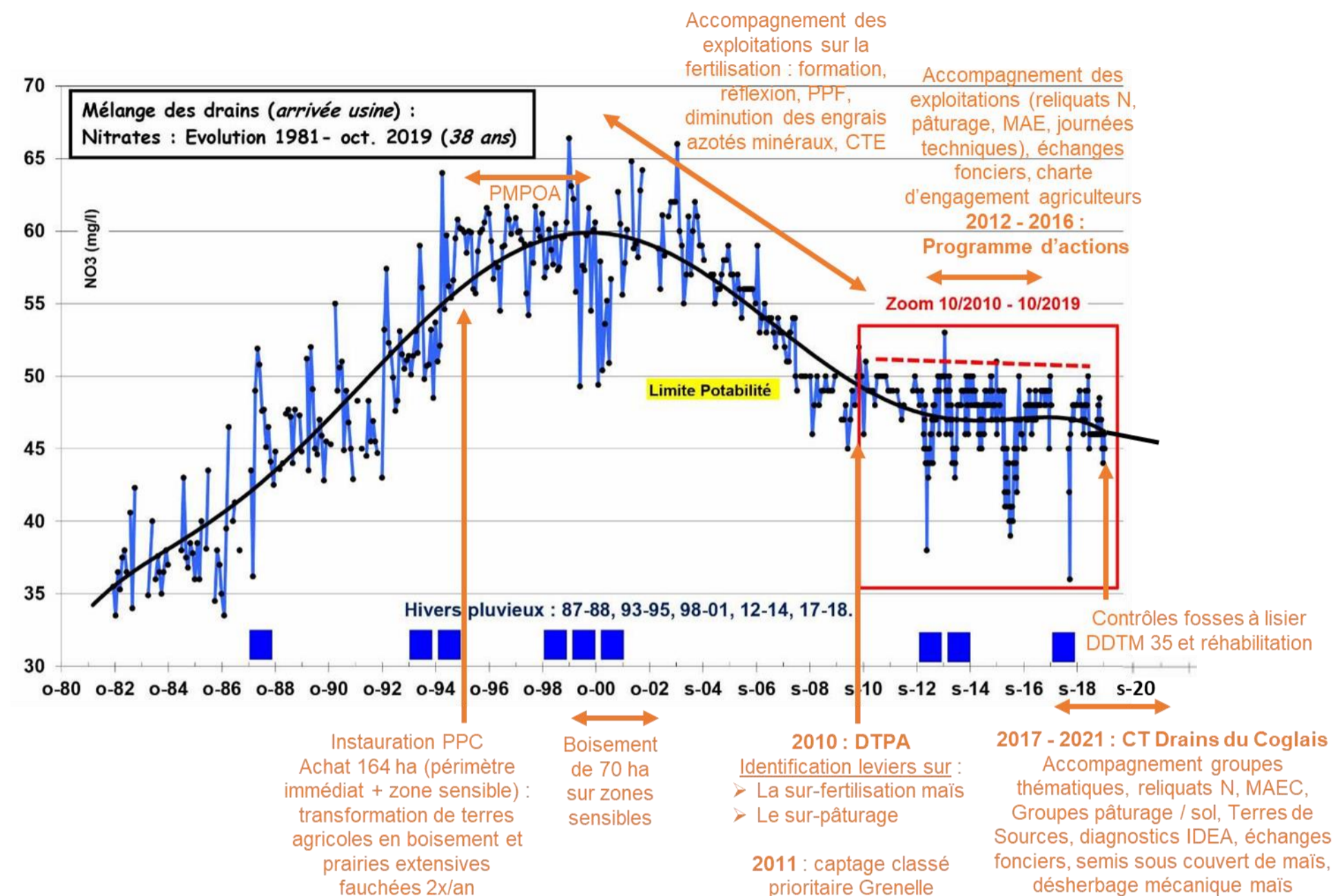
Toutefois, il est important dès à présent de noter les limites d'interprétation de cette analyse :

- + Les **nitrates** sont très solubles dans l'eau et sont donc **étroitement liés à la circulation de l'eau**. Toutefois, il est difficile de faire une corrélation entre actions menées, évolution des indicateurs de pression (pollutions diffuses agricoles) et réponse du milieu en termes de qualité des eaux (nitrates) du fait de la notion de **temps de transfert hydrogéologique** (lien pratiques agricoles – impact sur la nappe : relations sol/sous-sol).
- + Pour rappel **l'inertie de la nappe** est d'une **dizaine d'années (10 à 15 ans selon datations de l'eau)** mais l'eau peut emprunter dans le substrat des **voies de circulation rapide** (fissuration de l'arène granitique). Il est donc difficile de dire quel a été l'effet d'une action et combien de temps il a fallu pour qu'elle se traduise sur la qualité des eaux.



Analyse croisée

CROISEMENT : ACTIONS X QUALITÉ DE L'EAU



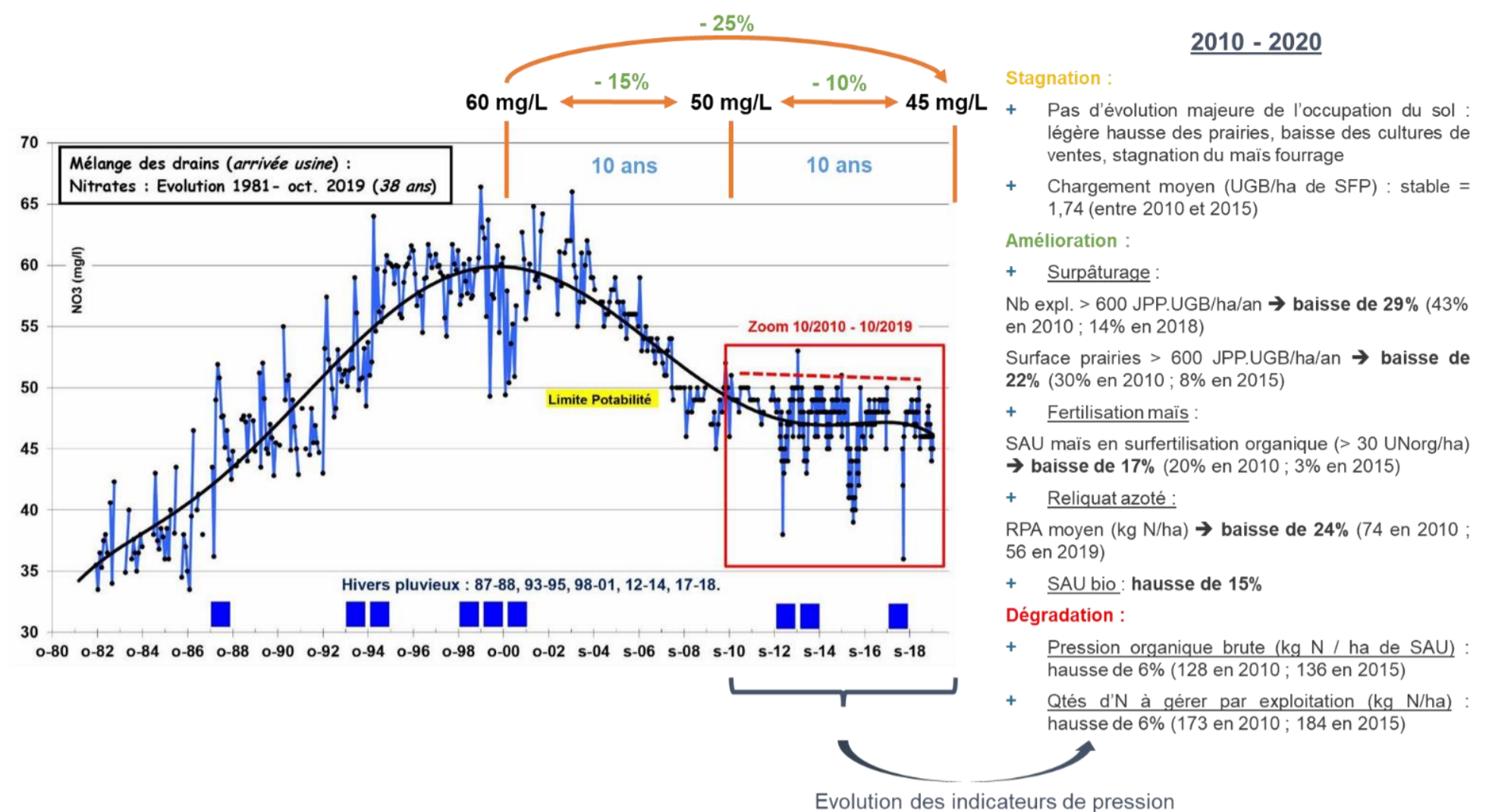
+ La qualité de l'eau s'améliore depuis les années 2000 :

- o d'abord fortement, de 2000 à 2010 : concentrations en nitrates passent de 60 mg/L à 50 mg/L, soit une baisse de 15%.
- o puis moins rapidement, de 2010 à 2020 : concentrations en nitrates passent de 50 mg/L à 45 mg/L, soit une baisse de 10%.

+ Il semble que l'efficacité des actions ait été plus importante à l'époque (années 1995 à 2005) que récemment.

- o Le bloc d'actions combinées : Instauration PPC (achat de 164 ha avec transformation des terres en boisement et prairies) + PMPOA + Accompagnement individuel sur la fertilisation + Aides financières via les CTE → **aurait permis une baisse de 15% de la concentration en nitrates.**
- o Le bloc d'actions de 2010 à 2020 : ciblage sur les pratiques de surfertilisation du maïs et surpâturage + accompagnement collectif (groupes thématiques) + échanges fonciers + semis sous couvert de maïs + aides financières par des MAEC → **aurait permis une baisse de 10% de la concentration en nitrates.**
- o A noter qu'en avril 2019, des contrôles de fosses à lisier ont menés par la DDTM 35 sur les drains n°2, 4, 5 et 10. Des vidanges des fosses ayant des taux élevés de nitrates et/ou ammonium ont été réalisées pour inspection, puis des travaux de réhabilitation ont été effectués pour celles défectueuses. Au total 20 fosses ont été contrôlées : 12 fosses non conformes (vidanges demandées) et parmi elles **9 fosses non conformes ont été rendues étanches après travaux.** On constate en 2019 une légère inflexion de la courbe des nitrates sur le schéma ci-dessus (eaux de mélange des drains). **Ces travaux semblent avoir contribué à une amélioration de la qualité des eaux** des drains mais un travail de suivi précis par Drains où des travaux ont été effectués serait nécessaire pour évaluer l'impact sur la qualité de ces drains. Par ailleurs, aujourd'hui, nous avons trop peu de recul (rappel temps de transfert vers la nappe : 10 à 15 ans), il faudra continuer à suivre la qualité des eaux des drains dans le temps.

CROISEMENT : INDICATEURS PRESSION X QUALITÉ DE L'EAU



Les indicateurs de pression ne sont suivis que depuis 2010. Il n'est pas possible d'analyser la période antérieure à cette date.

Il ressort que :

- + Globalement les **indicateurs de pression s'améliorent**, notamment au niveau de la surfertilisation du maïs et du surpâturage des prairies :
 - o En effet, **le surpâturage a été nettement réduit** :
 - Le nombre d'exploitations ayant un indicateur supérieur à 600 JPP.UGB/ha/an a baissé de 29%. Ainsi en 2010 43% des exploitations étaient > 600 JPP.UGB/ha/an, tandis qu'elles n'étaient plus que de 14% en 2018.
 - En termes de surface : les surfaces en prairie avec un indicateur de pâturage > 600 JPP.UGB/ha/an sont passées de 30% en 2010 à 8% en 2015, soit une baisse de 22%.
 - o La **surfertilisation organique du maïs a été réduite** : la SAU en maïs en surfertilisation organique (>30 UNorg/ha) est passée de 20% en 2010 à 3% en 2015, soit une baisse de 17%.
 - o Les **reliquats azotés post-absorption (RPA) ont baissé** : le RPA moyen est passé de 74 kg N/ha en 2010 à 56 kg N/ha en 2019, soit une baisse de 24%.
 - o La **SAU en Agriculture Biologique** (sans engrais azotés minéraux ni pesticides) est passé de 7,5% de la SAU totale en 2015 à 15% de la SAU totale en 2020.
- + En revanche, on note que **certains indicateurs n'ont pas évolué** :
 - o **L'occupation du sol n'a pas fondamentalement changé** : il n'y a pas eu de diversification de l'assolement.
 - o Le **chargement moyen en animaux est stable** entre 2010 et 2015.
- + Enfin, **certains indicateurs se dégradent**, ce qui est un point de vigilance à l'avenir :
 - o Les **indicateurs globaux de pression N organique brute** sont à la hausse : + 6% en 5 ans.
 - o Les **quantités d'N à gérer par exploitation** sont à la hausse également : + 6% en 5 ans.

⇒ Il semble donc que toutes les actions d'optimisation des pratiques aient été menées, avec une forte mobilisation des agriculteurs. Cela semble avoir eu des effets positifs sur la qualité de l'eau, avec une nette amélioration en 20 ans. Cependant, la courbe semble stagner désormais, les marges de manœuvre restantes semblent plus difficiles à mettre en œuvre. A ce titre, il reste par exemple des actions à mener sur le fort taux de minéralisation des sols du territoire. Le niveau de pression azotée global semble constant, ce qui est logique au vu des systèmes en place qui n'ont que peu évolué.

⇒ Pour l'avenir, CEBR cible des actions foncières de type AFAFE pour aller plus loin sur les pressions de pâturage. En parallèle, CEBR cherche la diversification des systèmes et le soutien financier aux agriculteurs via la démarche Terres de Sources qui vise à mettre en place des filières favorables à la qualité de l'eau sur les zones à enjeu eau. Des actions sont également prévues dans le futur CT unique sur l'enjeu de désherbage du maïs (enjeu herbicides).

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

Conclusion

BILAN ET PERSPECTIVES

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les thématiques à enjeu sur le territoire des Drains du Coglais et quel est le bilan des actions menées (efficacité, limites) ainsi que les perspectives qui s'en dégagent.

Thématique	Pression	Bilan	Perspectives
Cours d'eau et milieux aquatiques	Hydromorphologie	Aucune action réalisée sur les cours d'eau.	Actions prévues dans le CT unique 2022 – 2027, de manière progressive. Vigilance hydrogéologique et impacts des travaux sur la qualité des eaux.
Pollutions diffuses agricoles	Azote	De nombreuses actions menées avec des résultats positifs sur la concentration en nitrates. Mobilisation forte des agriculteurs.	Continuer les actions sur le volet nitrates en travaillant notamment sur : + La diversification des assolements et des systèmes via la démarche Terres de Sources (travail sur les filières). + Le foncier via une opération AFAFE pour aller plus loin sur les pressions de pâturage. + La minéralisation forte des sols en couvrant les sols en période de drainage.
	Pesticides	Jusqu'en 2018, CEBR n'avait pas ciblé d'actions spécifiques sur le volet pesticides car il n'y avait pas de traces dans les analyses de qualité de l'eau. Un travail a été mené depuis sur le désherbage du maïs.	Être attentif à cette thématique et mettre en place des actions pour limiter l'usage des pesticides.
Pollutions ponctuelles agricoles	Azote	+ Des actions de mise aux normes des exploitations dans le cadre du PMPOA. + Des contrôles d'étanchéité de fosses à lisier en 2019	Limiter toutes sources de pollutions ponctuelles pouvant altérer l'eau des drains et réaliser un suivi de la qualité des eaux par drains pour estimer l'impact des travaux de réhabilitation de fosses faits en 2019. Un travail en partenariat avec l'université de Rennes est en cours sur la relation cours d'eau – nappe.
Limitation des transferts par les aménagements paysagers (haies, IAE, zones tampons...)	(Azote) Pesticides	Aucune action réalisée sur ce volet. Densité bocagère élevée sur le territoire mais aucune protection des cours d'eau (absence de ripisylve pour éviter d'endommager les drains).	Une stratégie bocagère spécifique doit être rédigée pour le CT unique 2022-2027. Elle est à élaborer en étroite relation avec le Syndicat Loisanca Minette pour les aspects hydromorphologiques.
Assainissement	Azote	+ Une seule station d'épuration (capacité nominale de 200 EH) : en conformité. + Diagnostic de l'état de fonctionnement des assainissements non collectifs effectué sur toutes les communes : travaux de réhabilitation effectués ou en cours. + A l'échelle de la Communauté de communes Couesnon Marches de Bretagne (plus large que le territoire des Drains du Coglais), le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 39% en 2018.	Sur les Drains, l'objectif est de s'assurer de la conformité de toutes les installations.
Usage de pesticides en Zone Non Agricole	Pesticides	Plans de désherbage effectués dans les communes. Zéro phyto atteint sur les espaces publics.	Loi Labbé 2 : au 1 ^{er} juillet 2022, l'interdiction s'étend aux habitations et différents lieux fréquentés par le public ou à usage collectif - que ces lieux appartiennent à des structures publiques ou privées.

DES CRAINTES POUR LA QUALITÉ DE L'EAU

Certaines craintes ont été évoquées lors de nos entretiens :

- + La forte spécialisation des exploitations laitières (bovins lait) avec un lait de collecte à destination des laiteries et donc une forte dépendance au prix du lait. Le peu de diversification est un risque ressenti.
- + Les exploitations s'agrandissent au fur et à mesure des départs en retraite. Il y a donc une tendance vers la mise en place de robots de traite, et donc potentiellement une intensification des systèmes agricoles afin de rester viables économiquement. Le sujet de l'installation – transmission des exploitations est donc abordé par CEBR.
- + Tous les travaux en cours d'eau (hydromorphologie) seront suivis de près par CEBR afin de s'assurer qu'il n'y a pas d'effets négatif sur la qualité des eaux.

CE MODÈLE DE RÉDUCTION DES POLLUTIONS DIFFUSES AGRICOLES EST-IL RÉPLICABLE SUR D'AUTRES TERRITOIRES ?

- + Le territoire est de petite taille et bénéficie d'un long historique en matière de lutte contre les pollutions diffuses agricoles, en lien avec l'enjeu de préservation de ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable. CEBR a su mobiliser fortement les agriculteurs (charte d'engagement négociée). Cette forte mobilisation a permis d'activer de nombreux leviers permettant d'optimiser au maximum les pratiques de fertilisation (mise aux normes PMPOA, accompagnement technique, échanges fonciers, aides financières, ...). Ces actions ont eu un effet bénéfique notable sur la ressource en eau (pollutions diffuses agricoles).

→ Ce point n'est que partiellement reproductible sur des zones de plus grandes tailles (grandes AAC ou grands bassins versants) : la mobilisation et l'engagement étant beaucoup plus difficiles à atteindre, sauf si les moyens humains et financiers sont à la hauteur. De même, le levier foncier, très utilisé ici, n'est pas mobilisable à grande échelle.

LES SUITES DE L'ÉTUDE : LA PHASE ÉVALUATIVE

La phase évaluative vise à **capitaliser** et **analyser les constats** issus des deux premières phases afin de formuler un **jugement évaluatif**. Il s'agit de mettre en évidence le rôle et la plus-value des interventions déployées sur le territoire du Drains du Coglais à l'égard des évolutions constatées sur l'état de la ressource et des pressions.

L'analyse évaluative doit ainsi permettre :

- + d'apprécier l'efficacité environnementale des actions déclinées, leur cohérence interne et externe, ainsi que la gouvernance des démarches entreprises ;
- + de partager les constats et enseignements avec les acteurs locaux et les services et instances de l'agence de l'eau ;
- + de proposer des pistes d'amélioration principalement sur les modalités d'intervention et les conditions de mise en œuvre des politiques de l'agence.

L'intérêt de l'analyse évaluative est de pouvoir étudier à une échelle fine **les facteurs de réussite** et **les freins** au déploiement des programmes d'actions pour la qualité des eaux et des milieux, dans une perspective causale relativement large (adaptation de la réglementation à la situation locale, poids du jeu des acteurs et de la confrontation des différents enjeux autour de la ressource, cohérence des actions mises en œuvre par les différentes parties prenantes, moyens humains et financiers...).

Drains du Coglais (Ille-et-Vilaine)

Afin de structurer l'analyse qui sera déployée, il s'agira d'apporter des éléments de réponse à **trois grandes questions évaluatives** communes à tous les territoires étudiés :

- + **Q1** : Dans quelle mesure les résultats attendus sur la diminution des pressions qui pèsent sur les masses d'eau, ou sur l'évolution des éléments de qualité ont-ils été atteints ? Dans quelle mesure ces résultats peuvent-ils être imputés aux actions conduites en faveur de la restauration de la qualité de l'eau et des milieux ?
- + **Q2** : Quelle complémentarité, quelle cohérence entre les actions financées par l'agence et les autres interventions financières et réglementaires ? Quelles synergies ou antagonismes entre les politiques ou outils de l'agence et les autres politiques publiques ?
- + **Q3** : Quelle contribution de la gouvernance et mécanismes de concertation, communication, aux résultats obtenus ?

Les réponses aux questions évaluatives s'appuieront sur les **premiers résultats** mis en évidence dans le présent document, mais également par le **déploiement d'outils d'analyse complémentaires** (analyse documentaire, élaboration de la logique d'action territoriale, entretiens évaluatifs avec les parties prenantes du territoire).

A ce stade, plusieurs entretiens avec les acteurs suivants seront réalisés :

- Eau du bassin Rennais
- Agrobio
- Chambre d'agriculture d'Ille-et-Vilaine
- Conseil régional de Bretagne
- SMG eau 35
- Association des agriculteurs des Drains
- Syndicat du bassin du Couesnon
- Syndicat Loisanse Minette
- DDTM 35

L'analyse évaluative sur le territoire du Drains du Coglais sera formalisée au travers d'une **monographie** présentant les points suivants :

- + une première partie consacrée au contexte du territoire, ainsi que les pressions exercées (reprenant de manière synthétique les éléments du présent document) ;
- + une deuxième partie consacrée aux programmes d'actions en présence et aux logiques d'actions ;
- + une analyse structurée autour des questions évaluatives telles qu'elles se déclinent sur le territoire concerné ;
- + une page de synthèse conclusive.



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GROUPE KERAN